

12888443

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 16/12/2025
Retour Préfecture : 16/12/2025



CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS

Séance du 4 novembre 2025

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 4 novembre 2025

1 - Délégations de vote.....	5
2 - Désignation du secrétaire de séance.	5
3 - Communications du Maire.....	5
4 - Procès-verbal de la séance du 18 septembre 2025. Approbation.	13
5 - Décisions du Maire. Compte-rendu.	13
6 - Budget supplémentaire. Exercice 2025.	15
7 - Budget principal. Admissions en non valeur.....	23
8 - Règlement budgétaire et financier. Modification.....	23
9 - Crédits Dotation Politique de la Ville. Année 2025. Convention avec l'Etat.	23
10 - Rénovation et mise en accessibilité du gymnase des Hayettes. Construction de vestiaires au complexe sportif Emile Guégan. Rénovation de la pelouse synthétique au stade du Grand Marais. Fonds de concours. Conventions.	24
11 - ZAC Intercampus. Compte Rendu Annuel de la Collectivité Locale (C.R.A.C.L.) Année 2024.....	25
12 - Déclassement du domaine public préalable à la cession de terrains communaux au profit de la Fédération Française du Bâtiment et de la SCI Square 42. Square Friant les Quatre Chênes.	25
13 - Cession de terrains communaux au profit de la Fédération Française du Bâtiment et de la SCI Square 42. Square Friant les Quatre Chênes.	26
14 - Déclassement du domaine public préalable à la cession de terrains communaux. Extension de la mosquée Chekkar. Quartier Briqueterie.....	26
15 - Cession de terrains communaux. Extension de la mosquée Chekkar. Quartier Briqueterie.....	26
16 - Cession à l'Etat. Rue Zamenhof. Hôtel de Police.	26
17 - Cession de l'immeuble 33 rue Edouard David au profit de l'association PICARESK et de Monsieur DELABIE DEVIME.	27
18 - Cession du tènement foncier de l'ancienne STEP Saint-Maurice au profit du centre de formation PROMEO CFAI Picardie. Compléments apportés aux modalités financières.....	27
19 - Cession d'un ensemble immobilier situé 2 et 4 rue Colbert. Groupement Valcity, Pierre de Seine, Groupe Odyssée Immobilier, Lhotelier et Itaque. Abrogation.	28
20 - GRDF. Distribution de gaz sur la ville d'Amiens. Compte rendu annuel d'activité de concession. Année 2023.	28
21 - GRDF. Distribution de gaz sur la Ville d'Amiens. Compte rendu annuel d'activité de concession. Année 2024.	28
22 - SPL Vallée Idéale Développement. Etude de requalification du centre-ville. Accord-cadre. Délibération modificative.....	28
23 - Aide à l'achat de vélos. Année 2026.	29
24 - Délégation Nature en ville, santé transition écologique et promotion du vélo. Subventions. Année 2025. Convention.....	29

25 - Règlement pour l'indemnisation exceptionnelle des professionnels riverains des préjudices économiques liés aux travaux d'aménagement des espaces publics de la Ville d'Amiens. Modification.	30
26 - Règlements de distribution des abonnements au stationnement payant résidentiel, professionnel, et pour Personnes à Mobilité Réduite. Modification. ..	30
27 - Fonds Vert. Aide aux maires bâtisseurs. Demande de subvention. Année 2025.	31
28 - Clésence. Acquisition de 73 logements situés rue Montesquieu. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.....	33
29 - AMSOM Habitat. Réhabilitation de 110 logements collectifs situés rue Picasso. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.....	33
30 - SIP. Réhabilitation de 54 logements individuels situés quartier Etouvie. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.....	33
31 - SIP Réhabilitation de 46 logements collectifs situés rue André Chénier. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.....	33
32 - SIP. Réhabilitation d'un logement situé rue Saint-Leu. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.	33
33 - SIP. Transformation d'un foyer en pension de famille situé rue Béranger. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.....	34
34 - SEMOP Amiens Energies. Délégation de Service Public pour la production et la distribution de chaleur. Rapport d'activité 2024.	34
35 - SEMOP Amiens Energies. Rapport de l' élu mandataire. Exercice 2024.	34
36 - Fête de Noël des écoles. Participation financière. Communes d'Amiens Métropole et Hors Amiens Métropole. Année 2025. Convention type.	35
37 - Pôles associatifs. Comités de quartiers et autres associations. Renouvellement et établissement des conventions. Avenant à la convention d'occupation.	35
38 - Association les Chats Libres d'Etouvie. Subvention. Année 2025.	36
39 - Charte de gestion du patrimoine mondial. Cathédrale d'Amiens.	36
40 - Vœux et questions orales.....	37
40.1 - Question orale sur une candidature au label UNICEF "Ville amie des enfants".	37
40.2 - Question orale sur les familles monoparentales.	39

Nombre de conseillers en exercice : 55

Quorum : 28

La séance a été **présidée** par Monsieur le Maire : Hubert de JENLIS

Membres présents : M. de JENLIS, Mme VERRIER, M. GEST, Mme BEN MOKHTAR, M. BIENAIMÉ, Mme LAVALLARD, M. STENGEL, Mme RODINGER, M. JARDÉ, Mme CLECH, M. LORIC, Mme LE CLERCQ, M. BEAUVARLET, Mme BOUCHEZ, MM. DESCOMBES, LHERMITTE, Mmes GALLIOT, MODESTE, FOURÉ, M. RIFFLART, Mme SAVARIEGO, MM. THÉVENIAUD, MERCUZOT, Mmes DEVÈZE, VAGNIEZ, HAMADI, DELAHOUSSE, BOHAIN, DERIVERY, MM. DUFLLOT, GUÉRIN, Mme BRUNEL, MM. SAVREUX, DOREZ, SALHI, Mme DELÉTRÉ, M. PRADAT, Mme BECKER, MM. BARA, VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, M. BAÏS, Mme DELATTRE, M. DESCHAMPS, Mmes BELLINA, CHAUVEAU.

Membres empêchés : Mmes ROY (pouvoir à M. de JENLIS), MAKDASSI (pouvoir à M. BIENAIMÉ), MM. FOUCAULT (pouvoir à Mme BOUCHEZ), RIFFIOD (pouvoir à Mme LAVALLARD), DÈCLE (pouvoir à M. DUFLLOT), TELLIER (pouvoir à M. DÉCAVÉ) se sont excusés. M. DOMISE.

La séance a été ouverte à 18 h 12.

La séance a été suspendue de 18h 25 à 18h 55 (point n° 3).

Mouvements arrivées : M. LORIC est arrivé à 18h19 (point n° 3), Mme NOUAOUR est arrivée à 18h30 (point n° 3), M. BARA est arrivé à 18h33 (point n° 3), M. BAÏS est arrivé à 18h39 (point n° 3), M. DUFLLOT (pouvoir de M. DÈCLE) est arrivé à 18h50 (point n° 3). M. BEAUVARLET est arrivé à 18h51 (point n° 3), M. SAVREUX (pouvoir à Mme VERRIER) est arrivé à 18h57 (point n° 5), M. PRADAT (pouvoir à Mme BECKER) est arrivé à 19h30 (point n° 6), M. GUÉRIN (pouvoir à M. LHERMITTE) est arrivé à 19h31 (point n° 6), Mme BEN MOKHTAR (pouvoir à Mme GALLIOT) est arrivée à 19h44 (point n° 9), Mme BOHAIN (pouvoir à Mme BRUNEL) est arrivée à 20h29 (point n° 40).

Mouvement départs : Mme DELÉTRÉ (pouvoir à Mme SAVARIEGO) a quitté la séance à 20h02 (point n° 24), M. LHERMITTE (pouvoir à M. GUÉRIN) a quitté la séance à 20h23 (point n° 38).

La séance a été levée à 20h 43.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

Mme Mathilde ROY	donne pouvoir à	M. Hubert de JENLIS
Mme Raïfah MAKDASSI	donne pouvoir à	M. Bruno BIENAIMÉ
M. Marc FOUCAULT	donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène BOUCHEZ
M. Richard RIFFIOD	donne pouvoir à	Mme Nathalie LAVALLARD
M. Paul-Eric DÉCLE	donne pouvoir à	M. Guillaume DUFLOT
M. Thomas TELLIER	donne pouvoir à	M. François DÉCAVÉ
M. Pierre SAVREUX	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	Mme Annie VERRIER
M. Julien PRADAT	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	Mme Evelyne BECKER
M. Michaël GUÉRIN	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	M. Thomas LHERMITTE
Mme Caroline BOHAIN	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	Mme Anne-Sophie BRUNEL
Mme Nedjma BENMOKHTAR	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	Mme Claudine GALLIOT

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. DE JENLIS : Je dois traditionnellement désigner notre secrétaire de séance. Claudine GALLIOT est présente et si elle est d'accord, je vous propose de la désigner en qualité de secrétaire de séance.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.

M. DE JENLIS : Je vous informe que j'ai reçu trois questions orales que nous évoquerons en fin de séance. Je vous informe dès à présent que notre prochaine séance se déroulera le jeudi 11 décembre 2025 à 18 heures ici même.

Par ailleurs, conformément à la requête de la Préfecture qui en demande la communication au conseil municipal, sont joints à l'ordre du jour de notre séance les deux arrêtés suivants :

- L'arrêté préfectoral relatif à l'autorisation d'utilisation et de distribution de l'eau en vue de la consommation humaine. Cela concerne le captage de Victorine Autier à Amiens.
- L'arrêté préfectoral actant pour l'Association syndicale des canaux d'Hortillonnages la transformation de son statut d'association syndicale constituée d'office (ASCO) en celui d'association syndicale autorisée (ASA).

Notre conseil est aussi pour moi l'occasion de saluer des réussites collectives. La première, et la plus récente, concerne évidemment la réouverture des Halles d'Amiens qui a eu lieu jeudi dernier et s'est étalée sur tout le week-end. Au terme de trois jours de fête et d'animations, chacun pourra convenir que les promesses ont été tenues. Les Amiénois ont été clairement au

rendez-vous. Près de 8 000 personnes ont franchi la porte des Halles jeudi soir, chiffre comptabilisé par du matériel technique sur place. Et nous avons comptabilisé plus de 32 000 personnes sur l'ensemble du week-end, ce qui est tout à fait prodigieux. Toutes et tous ont retrouvé des Halles à la hauteur de notre ville, et nous disposons désormais d'un lieu de convivialité qui s'affirme déjà comme un atout majeur de notre cœur de ville. Un lieu de vente s'est métamorphosé en lieu de vie.

Je veux saluer ce soir l'engagement et la patience de nos commerçants, mais aussi la détermination et le professionnalisme de nos services ainsi que de notre partenaire Biltoki. Tous ensemble, nous avons réussi à construire une offre de qualité qui a su répondre aux attentes et nous laisse augurer de beaux lendemains pour le quartier. Je souhaite également remercier très sincèrement Brigitte FOURÉ qui avait été à l'origine de cette prise de décision avec son équipe municipale. Il fallait prendre cette décision qui était courageuse, ce n'était pas tout à fait ce qui était prévu dès le départ, mais en tout cas la décision a été prise, il fallait du courage pour la prendre et nous avons eu raison de le faire. Donc, merci Brigitte. Au nom de notre conseil, permettez-moi de remercier, bien évidemment, nos commerçants, nos services et notre partenaire, ils le méritent.

Au cours des derniers jours, Amiens a également fait l'actualité pour son attractivité touristique auprès d'une plateforme de location saisonnière bien connue que je ne nommerai pas ce soir. Le volume des locations touristiques dans le centre-ville témoigne du potentiel de notre patrimoine et de notre art de vivre. C'est une excellente nouvelle pour notre rayonnement et pour tous les Amiénois qui ont tous les jours plus de raisons d'être fiers de leur ville.

Je pense aussi au Trophée du plus beau centre-ville commerçant de France, qui a été attribué par la Fédération nationale des Centres-villes, avec la photo de la petite Amiénoise. Je le redis, les Amiénois peuvent être fiers autant de l'attractivité que du dynamisme de notre ville.

Il y a aussi l'obtention des 4 lauriers du label "Ville active et sportive", qui en est la meilleure démonstration. Cette distinction consacre les efforts menés à la fois par la Ville et par Amiens Métropole. J'en félicite tous les acteurs, notamment nos services et les élus qui travaillent avec eux. Amiens continue à bouger, Amiens continue à changer.

Des travaux viennent d'être engagés à la piscine Le Nautilus, qui marquent, par exemple, notre volonté d'en faire un marqueur fort de la mutation d'Amiens Nord. Le nouveau Nautilus nous permettra de lier cet équipement structurant à une ambition globale pour le quartier, où nous avons lancé en parallèle la requalification complète de la place du Colvert.

Dans le centre-ville, des travaux de réaménagement du Quai Parmentier ont parallèlement été lancés. Il s'agit d'une première étape, certes, qui augure d'une métamorphose de notre cœur de ville, et ce dernier fait actuellement l'objet d'une étude visant à sa requalification. Nous l'évoquerons d'ailleurs au point 22.

Ces interventions s'inscrivent dans une même ambition : reconstruire, embellir, reconnecter les usages pour faire de l'espace public des lieux où il fait bon vivre, travailler, flâner et investir.

Ce soir, nos débats débiteront par l'examen du budget supplémentaire proposé pour l'exercice 2025. Ce budget, qui vise à opérer quelques ajustements issus des réalités de l'année écoulée, contribuera à nous donner les moyens de cette ambition. Il confirme une nouvelle fois que notre collectivité est bien gérée, rigoureuse et orientée vers des investissements utiles pour les Amiénois.

C'est bien ainsi que nous envisageons notre travail pour les Amiénoises et les Amiénois. Je vous remercie.

Je vais suspendre dans quelques instants la séance pour donner la parole à Monsieur PIBOULEU, mais je donne la parole d'abord à Monsieur DESCHAMPS puis à Monsieur THÉVENIAUD.

M. DESCHAMPS : Je vous remercie. Je n'avais pas prévu de prendre la parole sur ce point "Communications du Maire", mais je voudrais vous rappeler que depuis le 1^{er} septembre, nous sommes en période préélectorale en France, et aussi évidemment à Amiens, et que dans le cadre de cette période préélectorale, l'article L.52-1 du code électoral interdit formellement [je cite] "toute campagne de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité". C'est ce que vous venez de faire. Je vous rappelle donc ce règlement. Que nous traitons ici les affaires courantes de l'ordre du jour, c'est une chose, que vous en profitez lors des communications du Maire, à l'occasion de ce conseil municipal, qui est filmé et qui est donc accessible de manière publique aux Amiénois, pour faire la promotion de ce que vous avez fait, alors que vous n'êtes pas encore candidat, que vous êtes un candidat putatif, pourrait être en dehors de ce code électoral.

M. DE JENLIS : Monsieur l'ex-candidat, je tiens à vous dire que nous sommes en conseil municipal et que rien n'interdit en conseil municipal de faire le bilan des actions menées par l'équipe municipale. Je ne comprends pas très bien votre question. Je peux comprendre que vous puissiez être agacé que notre majorité fasse beaucoup de choses dans cette ville, mais nous ne le faisons pas pour nous, nous le faisons pour les Amiénois, et il n'est pas interdit d'évoquer en conseil municipal les actions de la municipalité. J'entends ce que vous me dites, je comprends votre état d'esprit, mais permettez-moi de ne pas du tout partager le fond de votre pensée.

M. THEVENIAUD : Vous avez évoqué les animations en centre-ville, c'est très bien, mais je voudrais justement revenir sur un concert qui s'est déroulé en centre-ville. Des propos inacceptables ont été tenus par un groupe concernant le soutien à la résistance palestinienne. Je rappelle que la résistance palestinienne, c'est le Hamas, c'est-à-dire un groupe de barbares islamistes. Ce groupe a également pointé la police. Quelles sanctions avez-vous prises et qui a pris la décision d'accueillir ce groupe qui a tenu ces propos scandaleux ?

M. DE JENLIS : Monsieur THÉVENIAUD, sachez que le programme d'animations du centre-ville fait l'objet d'un marché, plusieurs dates sont prévues et il y a un cahier des charges très précis qui interdit tout propos à connotation politique et impose une neutralité. Comme vous, j'ai été choqué par les propos qui ont été tenus, mais je précise que tout le concert s'est parfaitement passé sauf à la fin où il y a eu ce comportement qui n'est pas conforme à notre cahier des charges, et je tiens à vous dire que j'ai demandé à ce que la prestation ne soit pas payée. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Dans votre communication, vous avez parlé du captage Victorine Autier, et j'ai une question à propos de l'eau. On parle beaucoup du contrôle des PFAS en ce moment. Certains sont obligatoires, mais il en existe beaucoup d'autres qui ne le sont pas. Pourrait-on voir avec les services d'Amiens Métropole de faire en sorte d'en contrôler un maximum dans notre commune pour rassurer les habitants et les habitantes ?

M. DE JENLIS : Je vais passer la parole au Président Alain GEST. C'est une compétence d'Amiens Métropole et ce sera évoqué jeudi.

M. GEST : L'eau et notre service, c'est ce qu'il y a de plus contrôlé. Le nombre de contrôles est extrêmement élevé. Nous vous donnerons des précisions puisque l'eau est une compétence d'Amiens Métropole. Je pense donc que vous vous êtes trompée de collectivité pour poser cette question, mais bien évidemment, compte tenu du fait qu'il s'agit d'un sujet touchant à la santé, il n'est pas question de plaisanter avec cela, et nous vous fournirons toutes les explications nécessaires à l'occasion d'un rapport qui concerne l'année 2024, mais sur lequel Eric MAQUET, le Vice-président en charge de ce sujet, a prévu de vous donner des explications. Comme il a d'ailleurs pu en fournir certaines suite à une question posée par Monsieur DESCHAMPS et qui a reçu une réponse très détaillée sur les problèmes de qualité de l'eau et de son suivi.

M. DE JENLIS : Monsieur DÉCAVÉ.

M. DECAVE : Je trouve assez risqué d'expliquer aux artistes ce qu'ils ont à dire dans leurs concerts. Si vous considérez ces paroles attaquables, voilà. Après, je trouve facile d'hurler avec les loups autour de cette question, les artistes disent ce qu'ils ont à dire.

M. DE JENLIS : Il s'agit d'une prestation pour laquelle nous avons passé commande afin d'animer le centre-ville. Il me semble que celui qui passe la commande peut demander dans le cahier des charges, ce que nous avons fait, une neutralité. Un artiste a le droit de dire ce qu'il veut, mais pas quand il doit répondre à un cahier des charges ou quand il vient sur une prestation pour animer un centre-ville. Je ne suis pas en train de porter un jugement sur ce qui a pu être dit, mais plutôt sur l'endroit où cela a été fait et sur le cadre dans lequel cela a été fait. La demande de neutralité était sue, ce n'était pas caché, cet artiste le savait pertinemment. D'ailleurs, l'ensemble du concert s'est bien passé, mais il s'est lâché à la fin. Certains ont repris ses propos, notamment parmi les amis de Monsieur THÉVENIAUD pour essayer d'exploiter le phénomène. Je n'ai pas voulu répondre pour ne pas remettre une pièce dans la machine. En revanche, je n'ai pas aboyé, j'ai agi et j'ai demandé très précisément que cette prestation ne soit pas rémunérée car elle ne respectait pas notre cahier des charges.

(Suspension de séance à 18h25).

M. PIBOULEU : Je vais donc vous présenter le rapport annuel d'Amiens Energies. C'est la 8^{ème} année d'exploitation, j'étais déjà venu une ou deux fois présenter ce rapport les années précédentes. Je propose de vous faire un récapitulatif sur les premières slides concernant l'évolution du réseau. Pour rappel, Amiens Energies est une société d'économie mixte, à 51% Engie, 34% la Ville d'Amiens et 15% la Caisse des Dépôts et Consignations. Nous avons un contrat de 25 ans pour construire, exploiter, étendre le réseau de chaleur de la Ville d'Amiens.

Aujourd'hui, 8^{ème} année d'exploitation, nous sommes sur l'avenant n° 5 au contrat de Délégation de Service Public, avenant extrêmement structurant. Je remercie tous les habitants de la ville pour leur patience vis-à-vis de ces travaux qui ont eu lieu durant l'année 2025 et qui, je pense, ne se sont pas trop mal passés, en tout cas nous avons eu peu de plaintes sur notre site internet et auprès de nos contacts. S'agissant des grandes dates du projet, nous sommes sur 25 ans, nous sommes sur la tranche ferme qui a été réalisée, la tranche conditionnelle n° 1, qui a été votée en 2022 et réalisée en totalité. La tranche conditionnelle n° 2 concerne l'extension du réseau de chaleur sur la zone industrielle nord qui n'est pas encore affirmée à date, et sur laquelle nous travaillons activement avec la Direction Générale des Services. Je remercie Dominique FIATTE, Thomas SANSONETTI et Arnaud RQUIER en priorité sur ce travail collectif qui va nous permettre, j'espère, de déboucher prochainement là-dessus.

S'agissant des grandes évolutions du réseau, il y avait jusqu'en 2016 deux réseaux historiques à Amiens : le réseau de la ZUP Nord et de la ZUP Rollin qui alimentait exclusivement des bâtiments du bailleur social AMSOM Habitat, l'OPAC d'Amiens à l'époque. Cela représentait 8 kilomètres de réseau, 40 points de livraison, et ces réseaux étaient 100% carbonés et fonctionnaient au gaz pour un équivalent de 6 000 logements. Avec la signature de la Délégation de Service Public en 2017, l'objectif de la collectivité était de relier ces deux réseaux historiques au nord et au sud-est d'Amiens et de construire de nouveaux moyens de production d'énergies renouvelables pour que la moitié de l'énergie produite et délivrée sur le réseau le soit avec des énergies locales et renouvelables. La première est la récupération d'énergie sur la station d'épuration d'Ambonne, et à côté de la déchetterie nord, la mise en place de deux chaufferies biomasse qui ont été construites en 2019 et 2021. Le réseau est passé de 8 à 50 kilomètres avec 190 points de livraison sur les 40 initiaux et près de 18 000 équivalents logements.

Avec le nouvel avenant voté en 2022, l'avenant n° 5, correspondant à tous les travaux des trois dernières années réalisés sur le territoire de la commune, c'est une augmentation de 50% du réseau, de 111 points de livraison, sachant que nous sommes aujourd'hui à près de 350 points de livraison alors que nous étions à 304 à la fin de l'année, un nouveau générateur biomasse à côté de la salle des Events, derrière le Poney Club, pour alimenter le CHU, et qui sera alimenté par les déchets verts du territoire - ce qui est une nouveauté -, qui seront en priorité et sont déjà collectés dans les déchetteries. Avec un nouveau réseau froid autour de la ZAC Gare La Vallée basé sur de la géothermie. Et surtout un projet qui me tient à cœur, à savoir l'interconnexion des deux stations d'épuration industrielle de la Ville. Les pompes à chaleur installées à Ambonne valoriseront dans les toutes prochaines semaines l'énergie des eaux usées de la zone industrielle. Tout cela pour passer à 26 000 équivalents logements dans les semaines qui arrivent. Entre 2016 et 2025, en neuf ans, un passage à neuf fois cinq.

Je remercie tous les élus, à commencer par Madame FOURÉ, Benoît MERCUZOT, Président du Conseil d'administration, Florence RODINGER, Présidente du Conseil stratégique. Sans cette émulation autour d'Amiens Energies entre les élus, l'opérateur industriel et les financiers, nous n'aurions pas atteint ce beau résultat.

En 2024, 9 sites de production en construction, près de 145 MW de puissance disponible, 304 points de livraison. Avec les services de la Ville, nous avons calculé lors de notre dernier comptage que près de 30% des logements sont raccordés au réseau de chaleur, ce qui commence à être significatif. 73 kilomètres de réseau sur les 75 prévus, il ne manque que la petite branche pour aller vers le CHU qui nous réaliserons très certainement tout début 2026. Cela représente 21 000 tonnes de biomasse, soit 5 à 6 camions qui arrivent quotidiennement dans nos chaufferies à la déchetterie nord. Nos principaux abonnés sont AMSOM Habitat, la Ville d'Amiens, quasiment toutes les écoles, tous les collèges et lycées, une grande partie du parc social, et de plus en plus de résidences, de copropriétés privées, qui se raccordent les unes après les autres. Et grande fierté, après huit années d'efforts, les trois cliniques privées : Pauchet, Polyclinique, et clinique de l'Europe sont enfin raccordées, sachant que c'était prévu en 2017. J'ai hâte que le CHU soit également raccordé. Ce n'est pas un long fleuve tranquille mais nous y arriverons.

Nous avons engagé 91 millions d'Euros de Capex dans les premières années, 52 millions d'Euros sont encore à engager, soit plus de 140 millions d'Euros investis par Amiens Energies sur ces huit années avec l'objectif de garantir une tarification la plus stable possible, mais aussi de parvenir à un bilan CO₂ très favorable, soit plus de 26 000 tonnes évitées aujourd'hui, ce qui représente l'équivalent du trajet de plus de 8 000 véhicules. Ce sont aussi 94 grammes de CO₂

par KWh, alors que lorsque l'on tourne au gaz, on est à 185 grammes. Le réseau de chaleur d'Amiens est donc deux fois moins émetteur qu'une solution au gaz naturel.

Les faits marquants de l'année 2024 sont le démarrage, à côté de la salle des Events, de notre nouvelle centrale de gazéification de biomasse, qui traitera les déchets verts du territoire. Nous avons réalisé 14 kilomètres de réseau de chaleur cette année, raccordé 54 nouvelles sous-stations en chaud et 2 en froid. Nous avons eu un souci sur notre grosse chaudière biomasse et il a fallu changer 686 tubes sur l'échange. Cet énorme travail, réalisé entre août et octobre, nous a fait perdre un peu de mixité pour cette année. Le réseau de chaleur a augmenté ses ventes de plus de 8%, mais malgré les extensions nous sommes toujours revenus au niveau des ventes de 2021. En fait, le réseau de chaleur augmente, alimente de plus en plus de personnes, mais au final ne vend pas beaucoup plus de chaleur puisque nous accompagnons l'ensemble de nos abonnés sur des programmes de sobriété. Les abonnés eux-mêmes font d'énormes efforts et c'est un cercle vertueux. Le réseau s'étend, alimente un nombre croissant de bâtiments et finalement nous venons de tout juste rattraper le niveau de l'avant-crise énergétique. Sur les ventes de froid, nous commençons également à étendre le réseau sur la cité administrative, avec plus de 45% d'augmentation des ventes de froid. Et sur la ZAC Intercampus, le Data Center, le MiPih, commence lui aussi à consommer un peu plus que par le passé.

161 GWh vendus en chaud et en froid, 57% de mixité énergies renouvelables, 32% pour les deux biomasses installées à la déchetterie nord, 26,3% pour les pompes à chaleur, 6,5% pour le biogaz, sachant que nous achetons du bio-méthane aussi pour faire tourner nos chaudières gaz. Les unités de cogénération gaz produisent de l'électricité à la demande d'EDF et produisent de la chaleur fatale gratuite pour les abonnés, qui est la résultante de la production d'électricité, offrant un tarif très favorable, et très performante en termes de rendement. Dans la mixité d'Amiens Energies, il reste aujourd'hui 12,3% de gaz contre 100% avant 2017.

En termes de commercialisation, nous sommes sur une pente ascendante chaque année. Sur les 252 sous-stations fin 2023, 52 nouvelles ont été mises en service, essentiellement sur le réseau principal, équilibrées entre le nord, le centre et le sud, et les 7 sous-stations en eau chaude sur le réseau de la ZAC Intercampus, laquelle développe extrêmement bien et nous arrivons aujourd'hui quasiment à saturer nos capacités de production au bout de huit ans. Ce sont 144 000 KW souscrits, qui représentent quasiment les trois-quarts de notre objectif à fin 2025, sachant que le CHU représentera à lui seul plus de 10% des consommations quand il sera raccordé.

Cette année, nous avons réalisé 7 kilomètres supplémentaires, une soixantaine de sous-stations, nous avons achevé la construction de notre chaufferie dans le sud, et une balade urbaine a montré cette centrale tout à fait intéressante, très novatrice. Je pense qu'il faudra réorganiser quelque chose une fois qu'elle sera fonctionnelle. Nous devons démarrer d'ici une quinzaine de jours. La mise en service de la centrale de pompage pour l'interconnexion des deux stations d'épuration aura plutôt lieu début 2026 au Grand Marais, mais nous arrivons au bout. Le travail a été compliqué de par le terrain marécageux. Et sur la ZAC Gare la Vallée, nous arrivons également au bout, la centrale de production de froid sort de terre.

Enfin, concernant la tarification, le prix avant-crise était compris entre 65 et 80 € du MWh. Avec la crise, même si nous avons joué un rôle stabilisateur, le prix est passé de 80 € à 118 €. Le bouclier tarifaire avait permis de réduire fortement cette augmentation pour se situer autour de 95 € en 2022. Depuis 2022, le tarif baisse régulièrement mais doucement, en tenant compte du fait que par rapport à l'avant-crise le gaz est toujours entre deux et trois fois plus cher, l'électricité 50% plus chère qu'auparavant, nous ne sommes donc pas revenus au niveau

d'avant-crise. Cela explique pourquoi le prix chez Amiens Energie décroît mais pas au niveau souhaité. La cible pour l'avenant 5 devrait se situer entre 90 et 95 €, mais nous ne reviendrons pas au prix d'avant-crise étant donné la taxation toujours plus élevée du gaz et de l'électricité sur les années à venir.

Néanmoins, nous restons un réseau performant. Selon l'étude Amorce qui classe tous les réseaux de chaleur en France, notre prix est inférieur de 8% à la moyenne nationale qui est de 114 €. Les traits verts représentent les réseaux à plus de 50% d'énergies renouvelables, les traits noirs représentent les réseaux carbonés, c'est-à-dire uniquement gaz. Plus les réseaux sont carbonés et plus les prix sont chers. Nous nous situons dans le premier décile autour de la moyenne. L'objectif avec l'avenant n° 5 est de descendre et d'être entre 25 et 30% moins cher que la moyenne nationale. Avec 70% de mixité ENR, nous devons pouvoir y parvenir, surtout si nous parvenons à valoriser les déchets verts du territoire.

Enfin, la DSP est construite pour avoir une stabilité du résultat par rapport au chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires total d'Amiens Energies s'est stabilisé autour de 25 millions, avec un résultat net autour de 1,2 million. Ces 1,2 million sont intégralement réaffectés au financement des travaux. Il n'y a eu aucun versement de dividendes pour l'instant, tout est réinvesti dans le développement du réseau sur ces 8 premières années. La redevance Ville/Métropole s'élève en 2024 à près de 700 000 €, elle est affectée à la politique énergétique de la Ville pour aider les Amiénois qui ne sont pas raccordés au réseau de chaleur à rénover leur logement. Cette redevance va passer à plus de 800 000 € en 2026 avec les nouveaux moyens de production, quel que soit le résultat financier d'Amiens. Sans toucher aux bénéfices, le réseau de chaleur rapporte déjà à la Ville. Je vous remercie.

MME RODINGER : Alors que la phase de développement et de verdissement du réseau prévu par l'avenant 5 arrive à son terme, j'en profite pour remercier les services de la Ville impliqués dans le suivi de cette DSP, et je vous remercie Monsieur PIBOULEU, Monsieur le Directeur Général, ainsi que vos équipes pour la qualité du partenariat que vous avez su construire avec la Ville d'Amiens.

M. MERCUZOT : Florence préside le Comité stratégique et moi-même préside le Conseil d'administration depuis la création de la société en 2017, et comme Florence, il faut souligner l'investissement sans faille des équipes d'Amiens Energies, en tout cas depuis l'arrivée de Vincent PIBOULEU, et lorsqu'il indique que 52 millions d'Euros ont été investis en trois ans, on imagine bien que ce n'est pas toujours un long fleuve tranquille et qu'il y a des journées plus difficiles que d'autres pour arriver à investir dans des conditions correctes ces 52 millions d'Euros. Avec Vincent PIBOULEU, il y a notamment un conducteur de travaux en charge du bon déroulement des travaux, je veux parler de Frédéric CARON qui est parfait dans son rôle. Je tiens juste à souligner que la SEMOP Amiens Energies est une vraie réussite. D'abord parce qu'elle est attractive, et la meilleure preuve en est que des logements privés demandent à se raccorder, ce qui n'est pas toujours simple au vu des travaux que cela peut induire. D'autre part, c'est une réussite car pour les consommateurs, cet investissement est totalement sécurisé. Ni les cliniques, ni l'hôpital ne prendraient le risque de se raccorder à un réseau qui ne leur paraîtrait pas fiable à 100%. Enfin, c'est un réseau innovant puisque nous avons le plaisir de mettre en place le premier réseau froid de la région Hauts-de-France, ce qui n'est pas rien puisque d'autres villes plus importantes que nous ne disposent pas encore de ce type de réseau froid. Et puis le modèle SEMOP, notamment pour gérer et développer un réseau de chaleur, est particulièrement scruté. Pour vous donner deux exemples récents, j'ai eu le plaisir d'aller expliquer ce qu'était le modèle SEMOP à Berlin au mois de juin de l'année dernière lors des Journées de l'Energie. Dans un modèle très décentralisé comme celui de l'Allemagne, ce

modèle de la SEMOP intéresse. Et au mois d'octobre dernier à Paris, lors de journées consacrées aux cadres de villes, le modèle SEMOP là encore a montré son intérêt, sachant que nous étions au côté de villes beaucoup plus importantes que nous, comme Lyon ou Paris. Collectivement, nous pouvons nous réjouir de l'investissement qui a été fait depuis 2017 sur cette SEMOP Amiens Energies.

M. DE JENLIS : D'autres personnes souhaitent-elles intervenir ? Monsieur VOULMINOT.

M. VOULMINOT : Merci pour cette présentation éclairante. D'après ce que je comprends, si la partie déchets verts s'accroît, la part gaz diminuera et nous serons plus autonomes. Au quotidien, on invite les Amiénoises et les Amiénois à faire du compost de leurs déchets verts. La part du compost est très marginale. Quelle est la priorité pour la collectivité ?

M. PIBOULEU : Sur les 18 000 tonnes collectées en déchetterie, ce qui nous intéresse, c'est la part ligneuse, c'est-à-dire les branchages, mais pas les feuilles, pas les tontes. Toute une partie de ce qui peut être composté, que ce soit en compostage individuel ou sur des stations de compostage collectif, sera traitée. Nous ne prendrons que la partie ligneuse, nous ne pourrions pas valoriser les tontes ou les feuilles. Ce n'est pas incompatible, et c'est tout le travail que nous menons avec les équipes d'Amiens Métropole afin de trouver le juste équilibre. Aujourd'hui, ces déchets verts sont exportés à l'extérieur du territoire, et il nous semble plus pertinent de les valoriser dans cette nouvelle centrale qui nous permettra aussi de réduire la pression sur la forêt car il y a aujourd'hui dans les Hauts-de-France une très forte pression sur l'exploitation forestière. Nous n'avons pas atteint les limites, mais pas loin, et aller sur d'autres combustibles très locaux nous permettra, à travers la politique déchets de la Ville, d'améliorer les recettes ou d'éviter des dépenses à l'avenir. Il y a quelque chose à construire tous ensemble là encore, mais nous ne sommes pas au bout. En tout cas, nous avons mis en place un nouveau procédé de pyrogazéification de biomasse qui nous permet de valoriser cette partie qui, aujourd'hui, part uniquement en co-compostage, en épandage. Peut-être que l'an prochain, je vous parlerai des premiers tests et des résultats.

MME RODINGER : Cela me permet de faire un retour en arrière. L'appel à projet date de 2015 et à l'époque, nous avons vu clair car nous ne voulions pas forcément de biomasse. Trois concurrents nous avaient présenté leurs idées de production, de gisement etc., et nous avons dit que notre gisement forestier n'avait pas forcément lieu d'être ou en tout cas allait certainement s'épuiser rapidement, et nous avons demandé aux majors de l'énergie de réfléchir à d'autres énergies renouvelables. D'où ces fameuses grosses pompes à chaleur qui ont été innovantes déjà au plan national et qui nous ont sorti de cette biomasse. C'est un modèle que nous avons voulu développer dès le départ, et même s'il faut toujours de la biomasse pour faire la mixité, dans ce dernier choix, encore une fois ce n'est pas de la pure biomasse, ce sont des déchets bois. Nous avons tenu à ce qu'il n'y ait pas forcément de biomasse bois.

MME SAVARIEGO : Pour répondre à Monsieur VOULMINOT, nous encourageons effectivement les Amiénois à faire du compostage, nous mettons notamment en place un certain nombre de composteurs partagés dans la ville, voire dans la Métropole, mais il ne faut surtout pas mettre dans les composteurs tout ce qui est branchage, c'est destiné aux déchets ménagers, comme les épluchures. Cela n'a rien à voir avec les besoins pour Amiens Energies.

M. MERCUZOT : Il me semble que la question de Monsieur VOULMINOT a l'intérêt de montrer que les choses ne sont jamais simples, c'est-à-dire que quand on doit présenter la SEMOP en trois minutes, tout va bien, tout est merveilleux, alors qu'en fait rien n'est totalement simple, et l'intérêt de l'équipe de Vincent PIBOULEU, c'est précisément de rendre les choses possibles malgré la

complexité. A propos des déchets verts, vous avez souligné qu'il fallait peut-être à un moment donné faire le choix de ce que l'on privilégie. Deux remarques complémentaires. Comme Vincent PIBOULEU l'a dit, nous sommes dans un paradoxe. On développe, on produit de la chaleur et en même temps on fait en sorte que nos clients consomment de moins en moins. Il y a forcément un équilibre à trouver, notamment économique mais aussi environnemental. A propos des pompes à chaleur, elles produisent aujourd'hui 26% de la chaleur globale. Sur le papier, c'est tout à fait génial, et d'ailleurs, quand nous avons fait ce choix au moment de la mise en concurrence des opérateurs industriels, cela nous a convaincus d'y aller, sauf que c'est un peu complexe, notamment parce que la station d'épuration ne fonctionne pas la nuit, ou très peu, en tout cas pas suffisamment pour alimenter les pompes à chaleur alors que justement la nuit on a besoin de produire du chaud parce qu'il fait froid. Cela a pu soulever des problèmes techniques, de fonctionnement des pompes à chaleur, lesquels ont finalement été résolus grâce à l'acharnement de Vincent PIBOULEU, mais nous allons maintenant connecter la station d'épuration de l'espace industriel nord, qui produit 24h/24, à nos pompes à chaleur. Quand on veut simplifier, tout est beau et merveilleux, mais dans le détail c'est beaucoup plus complexe et la vraie qualité des équipes actuelles est précisément de faire en sorte que malgré la complexité tout cela fonctionne bien, et même très bien.

M. DE JENLIS : Je conclurai en disant que notre ville a effectivement été pionnière en matière de chaleur renouvelable. On n'a pas parlé de la ferme solaire, mais je vais m'arrêter à la SEMOP et à notre réseau de chauffage urbain. Il faut avoir 4 chiffres en tête : 309 sites raccordés, l'équivalent de 28 000 logements, 26 000 tonnes de CO₂ évitées et toujours un objectif de 70% d'énergies renouvelables d'ici fin 2026. Ces 4 chiffres, et notamment les 3 derniers suffisent à eux-mêmes pour expliquer que là aussi, une décision politique a été prise à un moment où il fallait avoir le courage de la prendre, et cette décision est couronnée de succès. Se lancer dans une SEMOP telle que celle-ci n'est pas simple, tout ne se fait pas d'un claquement de doigts, mais Amiens est là aussi en avance, a encore une vision, notamment sur l'énergie renouvelable, sur la qualité de vie dans cette ville, et je me réjouis que ceux qui étaient à ma place avant moi aient pris ces décisions tout à fait vertueuses pour la Ville. Rien que les 26 000 tonnes de CO₂ évitées, ce n'est pas neutre. Cela plus le réseau de bus électriques, cela plus une ville verte et bleue, plus d'autres choses, font que l'on respire un air sain à Amiens, que nous sommes aujourd'hui dans une ville qui n'a pas été impactée par les zones à faibles émissions, et ce n'est sûrement pas dû au hasard.

Je vous remercie, Monsieur, d'être venu nous faire cette présentation fort intéressante et je vous propose de rouvrir la séance.

(Reprise de la séance à 18h55).

4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025. APPROBATION.

M. DE JENLIS : Le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2025 a été mis à disposition de chaque membre de l'assemblée. Quelqu'un souhaite-t-il faire une observation ?

ADOpte A L'UNANIMITE

5 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.

M. DE JENLIS : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 24 octobre 2024 m'accordant délégation de compétences, je vous rends compte des décisions prises entre le 17 septembre et le 23 octobre

2025, listées dans le projet de délibération qui vous a été transmis. Quelqu'un a-t-il des observations à formuler ? Monsieur MERCUZOT.

M. MERCUZOT : J'ai une question à poser concernant la deuxième décision du tome 2 concernant les travaux sur les Halles d'Amiens, notamment le groupe 1000 Picardie. Beaucoup d'entreprises ayant participé à ce groupement font valoir qu'elles ne sont pas encore payées de travaux qui remontent parfois bien au-delà des 30 jours. Je souhaite m'assurer que le fait que cette décision soit publiée va permettre de régler cette question. Si tout le monde se réjouit de ce que les Halles d'Amiens fonctionnent à nouveau et dans ce nouveau format, je pense que le conseil municipal, si vous le souhaitez et si vous le voulez bien, serait intéressé de savoir comment c'est possible, alors que la date est attendue depuis longtemps et que l'on a affaire à des professionnels qui animent cette halle, que la Commission de Sécurité ait été amenée à donner un avis défavorable au moment de son ouverture. Pouvons-nous avoir des éléments à ce sujet ?

M. DE JENLIS : Sur le premier point, vous savez que nous nous sommes attelés, et tu as été très actif à nos côtés, à faire en sorte que les délais de règlement de nos entreprises se réduisent, tu les connais. Après, il peut y avoir des exceptions que nous essayons de comprendre et de traiter. Pour le groupe 1000 Picardie, je n'ai pas la réponse, mais nous te la communiquerons. Concernant la commission de sécurité, de grâce, il ne faut pas tomber tout de suite dans des sujets qui peuvent faire peur. La commission de sécurité était prévue le 28 octobre, nos services ont fait la demande le 4 octobre et on nous a répondu dans un premier temps que la commission aurait lieu le 4 novembre car il faut respecter un délai d'un mois. Finalement, nous arrivons à obtenir qu'elle ait lieu le 28 octobre, ce qui ne change pas le fond de la question. Quelques points sont relevés. Le premier, c'est la porte coupe-feu qui sépare nos Halles du reste du bâtiment, porte coupe-feu qui doit tenir deux heures. Nous n'avons pas l'attestation du prestataire de l'autre partie des Halles, sachant que cette porte n'est pas à nous mais à eux. Par ailleurs, il nous était demandé d'avoir un référent sécurité unique pour tout le monde, c'est réglé. Il y a eu quelques détails mais qui ne pouvaient en rien mettre en danger le public présent, sinon, nous aurions, moi le premier, pris une décision autre. Je suis assureur de métier, ce n'est un secret pour personne, ce qui est relevé concerne tout ce qui est prévention incendie par rapport aux risques de propagation d'incendie. Ce n'est pas le plafond qui va tomber, une poutre métallique qui va se retrouver en plein milieu. Ce qui aurait été le plus dangereux ce soir-là, c'était le jeter de clé finalement. Je me suis dit qu'il ne faudrait pas qu'elle tombe sur quelqu'un. Ce qui me choque profondément, c'est qu'une commission de sécurité, un rapport de commission de sécurité n'a pas à se répandre là où elle s'est répandue. Je n'ai rien contre la presse ici présente, mais c'est rare que la presse parle d'avis de commission de sécurité, et en tout cas, une commission a lieu demain matin à la préfecture, qui va probablement lever les réserves émises. Je pense qu'un peu de mayonnaise a été faite autour de cette commission de sécurité. Je considère que c'était un non-événement. Il ne faut surtout pas retenir cela, mais retenir le véritable succès populaire, la joie des commerçants aussi car ils ont vécu une très belle inauguration. Encore une fois, ces Halles sont une véritable locomotive.

J'en ai parlé avec plusieurs commerçants, y compris certains qui étaient près de la place Marie Sans Chemise, qui ont dit avoir eu un impact incroyable ce soir-là sur la fréquentation de leurs établissements, il y avait tellement de monde et tellement de monde qui attendait aussi dehors pour pouvoir rentrer que cela a irrigué des commerces y compris jusqu'à Marie Sans Chemise. Je pense avoir répondu en partie à ta question, Benoît, et nous reviendrons sur le premier point. Y a-t-il d'autres observations sur ce compte rendu des décisions que j'ai pu prendre ?

M. STENGEL : Il est d'usage que les questions de commission de sécurité ne soient pas abordées dans l'enceinte, mais pour des raisons évidentes de devoir de réserve et du respect du non-conflit d'intérêt, je ne suis en rien associé à ce point de commission de sécurité étant moi-même préventionniste et du service concerné sur la question.

DONT ACTE

6 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE. EXERCICE 2025.

M. DE JENLIS : Nous allons examiner le budget supplémentaire de la Ville pour l'exercice 2025. Je ne vous apprends rien, ce n'est pas un nouveau budget, mais un ajustement du budget primitif qui est rendu nécessaire par deux facteurs. D'une part, l'atterrissage réel des comptes 2024 qui a été voté lors du compte administratif en juin dernier et, d'autre part, l'évolution de certaines recettes et de certaines dépenses en cours d'année. Ce budget va nous permettre d'aligner nos prévisions sur la réalité sans modifier, bien évidemment, notre stratégie financière ni nos priorités. Je vais vous présenter quelques éléments.

Nous avons un delta courant en baisse de 2,15 millions d'Euros. Sur le budget 2025, il ressortira à 23,36 millions d'Euros. Le delta est la différence entre les dépenses et les recettes. Il y a eu forcément une augmentation un peu plus forte des dépenses que des recettes, ce qui explique que le delta soit impacté négativement. Concernant la section de fonctionnement, et sur le volet des recettes, nous avons mis en exergue quelques points saillants. Quand on parle du remboursement des assurances, c'est en lien avec les émeutes de 2023.

Concernant les dépenses de la section de fonctionnement, nous avons quelques augmentations significatives, mais qui ne représentent que 1,8% du total des dépenses de fonctionnement de 2025, et une hausse des dépenses de personnel de 1,2 million d'Euros. Je vous rappelle que le budget global s'élève à environ 96,5 millions d'Euros sur le cumul BP, décision modificative, et BS. Cette hausse s'explique tout d'abord par la création de la brigade urbaine, c'est une création de postes. Il y a eu une partie de l'augmentation de la CNRACL que nous avons budgété en début d'année, mais qu'il a fallu réviser sur ce BS. Nous avons augmenté des postes d'agents d'entretien dans les écoles, nous avons stabilisé des agents également et augmenté l'accueil d'apprentis. Les 643 000 €, qui peuvent interpeler certains ici, concernent des prestations assurées par Amiens Métropole pour la collecte et le traitement des déchets verts de la voirie et des cimetières, notamment, car il s'agit aussi des déchets des marchés et des réderies, mais aussi des corbeilles de rue qui sont ramassées et terminent dans des bennes rue Alexandre Dumas ou rue Alfred Catel. Le ramassage des déchets ménagers est, bien évidemment, assuré par Amiens Métropole selon la convention qui nous lie, mais il s'agit là de déchets qui ne sont pas des déchets ménagers et la prestation est facturée par Amiens Métropole et qu'elle ne l'avait pas été de 2002 à 2024, c'est donc un rattrapage qui vous est présenté ici. Il s'agit ensuite d'un reversement à Amiens Métropole concernant une partie du produit des FPS, forfaits post-stationnement, émis par nos services mais sur la voirie intercommunale. Nous avons délibéré et approuvé une convention lors des conseils d'Amiens Métropole et de la Ville d'Amiens, c'est donc la mise en œuvre de cette convention.

Concernant les dépenses de la section d'investissement, nous n'avons aucune réduction des ambitions de la Ville, aucune variation des autorisations de paiement. Nous allons juste ajuster des crédits de paiement, à la baisse de 4,3 millions d'Euros, pour tenir compte du calendrier des opérations. C'est-à-dire qu'une fois émises des autorisations de paiement, les crédits de paiement sont décaissés au fur et à mesure que les opérations avancent. Ce n'est pas une suppression, c'est un décalage. Il s'agit de 500 000 € sur les opérations du groupe scolaire

Intercampus qui devaient démarrer plus tôt, mais il y a eu un peu de retard au démarrage sur des marchés attribués à la commission d'appel d'offres du 1^{er} octobre. Aussi, les travaux qui devaient démarrer début novembre 2025 démarreront début janvier et dureront 18 mois. Ces 500 000 € sont donc décalés sur 2026 et ne sont pas effacés. Même principe pour la crèche Au bord de l'eau. Il y a eu du retard, notamment parce qu'il fallait acquérir un escalier auprès d'une copropriété et nous attendions la nomination d'un expert par le tribunal administratif pour la réalisation d'un référé préventif avec la copropriété. Là aussi, c'est du décalage. Pour CAPS, nous décalons 170 000 € sur 2026, sachant que des lots avaient été attribués par la commission d'appel d'offres le 22 mai mais qu'un lot avait été déclaré infructueux, il a donc fallu une seconde consultation, et les notifications des marchés ont été réalisées le 24 juillet. Le chantier démarrera la semaine prochaine. Nous avons par ailleurs des reprises de CP sur la rénovation du parc Saint-Pierre pour les mêmes raisons. Sur le gros entretien de voirie, c'est aussi du décalage.

Nous sommes dans une dynamique identique à celle de 2024 en termes de consommation de crédits de paiement, ces derniers étant vraiment la traduction fine des investissements engagés et réalisés. Je rappelle que 2024 fut pour nous une année d'investissements exceptionnelle.

Concernant la section d'investissement sur le volet recettes, des recettes sont décalées mais sur des chantiers qui le sont aussi, notamment pour CAPS et la ZAC Intercampus. Les subventions sont également décalées puisque les travaux le sont. Les recettes de TVA sont logiquement ajustées à la baisse également. Et quelques recettes supplémentaires que nous inscrivons.

Compte tenu des reprises de reports, le montant de l'emprunt d'équilibre devrait théoriquement être légèrement augmenté de 2,37 millions d'Euros, mais il est fort peu probable que la Ville les recouvre car nous avons souscrit en juin 2025 un emprunt de 11 millions d'Euros, qui est à mettre en comparaison avec les 7,8 millions d'Euros que nous remboursons en capital sur la dette existante, soit un delta de 3,2 millions d'Euros entre les 11 millions empruntés en juin 2025 et les 7,8 millions de remboursement en capital, ce qui devrait permettre de ne pas souscrire à l'emprunt d'équilibre de 2,37 millions d'Euros.

Notre capacité de désendettement est de 2,5 années. Il est d'usage de dire que lorsque l'on est inférieur à 4 et 5 ans, la situation est saine, qu'entre 6 et 8 ans, on est en zone de vigilance, que supérieur à 10 ans, on est en risque de fragilité budgétaire, et à 12 ans en seuil d'alerte. Aujourd'hui, notre capacité de désendettement est cinq fois inférieure au seuil d'alerte national. Autant vous dire qu'avec ces 2,5 années, nous sommes en situation de pouvoir investir sereinement, de pouvoir emprunter si nécessaire sans se mettre en risque. 2,5 années, c'est franchement très solide.

Concernant le budget annexe Parcs de stationnement, je tiens à souligner que nous avons réussi pour la première fois depuis la crise sanitaire à ne pas faire intervenir le budget principal pour arriver à l'équilibre, sachant que dans le compte administratif 2024 que nous avons voté en juin, nous pouvons aujourd'hui intégrer et financer le déficit accumulé depuis la crise sanitaire d'un peu plus de 1 million d'Euros, et nous avons retrouvé une situation normale où le budget principal ne doit pas être sollicité pour équilibrer le budget annexe. Les faits sont clairs et sont d'ailleurs un peu têtus, nous restons sur une trajectoire financière saine, nous garantissons un fonctionnement des services publics, nous poursuivons les investissements structurants. Bref, nous sommes en conseil municipal, donc je peux le dire sans difficulté : nous assumons un cap de stabilité, un cap de sérieux et d'efficacité. Je vous propose d'en débattre si vous le souhaitez et nous passerons ensuite au vote. Qui veut s'exprimer ?

MME BELLINA : Chers collègues, nous avons lu ce matin dans la presse locale l'article consacré à ce budget supplémentaire que vous nous demandez de voter ce soir. Je dois dire que j'ai trouvé cet exercice de communication politique pour le moins préventif. Annoncer la veille du conseil municipal un niveau d'investissements historique, une dette maîtrisée, et aucune hausse d'impôt en 2026, c'est vouloir désamorcer par avance toute critique de l'opposition. C'est raté. Vous listez vous-même les points de fragilité de ce budget, et c'est sur ces trois points que je vais intervenir ce soir.

Parlons d'impôt pour commencer. Vous déclarez qu'aucune hausse d'impôt n'aura lieu en 2026. Promesse que vous renouvez chaque année depuis 2020 et pourtant, chaque année, l'impôt local augmente du fait de la revalorisation de la part fixée par l'Etat. Un rappel s'impose sur la mécanique de l'impôt foncier. Il est calculé en multipliant la base locative fixée chaque année par l'Etat par le taux d'imposition décidé par le Maire et son équipe. Concrètement, quand l'Etat augmente la base et que la Mairie maintient son taux, le contribuable paie plus. C'est mathématique. Ailleurs en France, des milliers de maires ont baissé le taux d'imposition communal pour compenser la hausse de la base de l'Etat. Dans ces communes, la diminution de l'un a compensé l'augmentation de l'autre, et les contribuables n'ont effectivement pas subi de hausse, ce qui n'est pas le cas pour nos contribuables amiénois. Par votre décision de ne pas baisser les taux, vous avez participé à l'augmentation de la pression fiscale des Amiénois. C'est facile dans ce cas de se féliciter que les finances vont bien. Ce point est absolument crucial et je ne cesserai de le rappeler.

Autre point, vous parlez d'un niveau d'investissements historique : 45 millions d'Euros. Vous présentez ces chiffres comme impressionnants, mais voici le paradoxe : malgré ces investissements massifs, les Amiénois ne ressentent pas d'amélioration notoire dans leur quotidien. Ils voient des chantiers interminables, des projets qui s'éternisent, des incohérences et des irritants qui sont devenus la norme, une délinquance qui explose, des incivilités qui perdurent, et des services publics qui ne s'améliorent pas à la mesure des sommes investies.

A propos des projets reportés que vous avez annoncés comme ceux concernant le groupe scolaire Intercampus, la crèche Au bord de l'eau ou le Parc Saint-Pierre, vous nous dites que l'argent n'est pas perdu et qu'il est décalé à l'an prochain. Appelons les choses par leur nom, ce ne sont pas des ajustements de calendrier mais ce sont des retards. Des familles qui attendent des places en crèche, des enfants qui attendent une nouvelle école, et des habitants qui attendent un parc rénové.

Venons-en maintenant au dernier point, qui est le cœur du problème structurel sur la dette. Nous ne contestons pas les chiffres présentés, 461 € par habitants et deux années et demie de capacité de désendettement, ces indicateurs sont satisfaisants aujourd'hui, mais notre préoccupation se porte sur demain. Car voici l'équation : la masse salariale augmente de 1,3 million d'Euros cette année. Si elle continue d'augmenter mécaniquement chaque année, notre excédent de fonctionnement diminuera d'autant. Or, cet excédent, qui est notre épargne brute, constitue notre capacité d'autofinancement pour les investissements. Moins d'épargne, c'est moins d'autofinancement. Donc mécaniquement, nous devons emprunter davantage pour financer nos équipements. Et plus nous empruntons et plus les annuités de remboursement pèseront sur nos budgets futurs. C'est un cercle vicieux. La hausse du fonctionnement réduit notre capacité d'investissement et augmente notre endettement. Vous justifiez ces 1,3 million d'Euros par des créations de postes, nous ne remettons pas en cause les recrutements d'agents de terrain, au contraire, il faut maintenir nos agents de proximité et tous ceux qui sont au contact quotidien de nos Amiénois. Ce que nous questionnons, c'est autre chose. Pourquoi n'y a-t-il pas

en parallèle une stratégie de rationalisation dans les services supports et de réduction des strates hiérarchiques ? Il y a trop de chefs, de sous-chefs et de sous sous-chefs à Amiens.

51% des collectivités françaises investissent dans l'intelligence artificielle pour automatiser les tâches répétitives. Pendant que d'autres agissent, Amiens réfléchit. Si nous ne modernisons pas, le choix sera simple : augmenter les impôts, réduire l'investissement, ou nous endetter davantage. Il n'y aura pas de quatrième voie. A l'échelon de l'Etat, c'est cette fuite en avant de la masse salariale qui est une des causes de la situation économique catastrophique du pays. Reproduire cette erreur au niveau local serait insensé.

En conclusion, nous constatons trois problèmes structurels. Le premier, vous affirmez ne pas augmenter les impôts alors que dans les faits la pression fiscale sur les Amiénois a augmenté chaque année depuis 2020. Le deuxième, vous investissez massivement mais les Amiénois ne perçoivent pas d'amélioration notoire de leur quotidien. Troisième problème, la masse salariale augmente sans stratégie de modernisation, ce qui menace nos équilibres financiers, notre capacité d'autofinancement, et donc notre niveau d'endettement futur. Alors certes, nous ne sommes pas en temps normal, dans quatre mois, toutes les cartes seront rebattues, les Amiénois choisiront entre poursuivre cette gestion ou opter pour une autre voie, celle du vrai gel de l'impôt, de l'efficacité des investissements et de la modernisation administrative.

Vous vous en doutez, nous ne voterons pas ce budget supplémentaire, non par obstruction mais pour souligner ces points de vigilance essentiels pour l'avenir financier de notre ville. En réalité, c'est sans doute la leçon à retenir de ce budget : l'argent ne fait pas le bonheur s'il n'est pas géré efficacement. Je vous remercie.

M. DE JENLIS : Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : A vouloir communiquer sur un investissement toujours plus record, on prend le risque de ne pas pouvoir tout mener de front, de prendre du retard et de ne pas tenir toutes ses promesses. Après une année 2024 où le consommé aura été près de 20% en dessous de l'annonce faite au budget prévisionnel, ce budget supplémentaire acte un nouveau décalage des crédits de paiement, n'étant pas aligné sur l'ensemble de votre PPI. Nous aurions pu ne rien en dire si les projets qui en pâtissaient ne nous semblaient pas particulièrement nécessaires. Vous l'avez dit, quand on s'y penche, on voit qu'il y a moins 500 000 € pour la crèche Au bord de l'eau, cela devient une véritable Arlésienne, vous l'avez expliqué, avec une histoire d'escalier et de copropriété, certes, mais en attendant, les enfants qui sont dans les crèches, qui devraient être fermées aujourd'hui, subissent les grandes vagues de chaleur en juin et en juillet. La question des places en crèche en général sur Amiens est un souci pour les jeunes parents. Nous n'avons eu de cesse de le répéter durant tout votre mandat : les places en crèche municipale sont une demande à prendre en compte, d'autant plus alors qu'une crèche associative, soi-disant Montessori mais encore faudrait-il que ce label soit encadré, bref... vient d'être fermée administrativement pour dysfonctionnement et violences rue d'Abbeville.

En parlant d'Arlésienne, moins 500 000 € également pour l'école de la ZAC Intercampus dont la majorité des logements est déjà livrée, commercialisée et habitée mais dont les habitants et habitantes attendent toujours l'un des équipements structurants du quartier. On pourrait aussi citer les travaux dans les écoles grevés de presque 1 million sur les 3,2 prévus initialement, ou le Pacte pour le bien vivre qui voit près de la moitié de ses crédits de paiement prévus cette année repoussés à une date ultérieure. Dans une ville qui récupère 400 000 € supplémentaires de l'Etat au titre de la pauvreté, c'est dommage. Dans le même temps, alors que la résorption de soucis quotidiens des Amiénois et Amiénoises est remise à plus tard, le programme de

réhabilitation du parc de la Hotoie s'accélère au moins financièrement - je pense, par exemple, au boulevard Allende - avec une rallonge de 630 000 €.

M. DE JENLIS : Madame BELLINA, je ne vais pas m'éterniser sur ce que vous dites, mais vos propos sont parfois assez contradictoires. Vous êtes alarmiste en nous disant que nos comptes publics risquent de déraiper, que ce sera très compliqué à l'avenir, mais en même temps, vous voulez baisser les recettes car vous dites qu'il faudrait que nous baissions les taux pour compenser les hausses de l'Etat. Je veux bien, mais si on baisse les recettes et qu'en même temps, les dépenses augmentent, ce sera pire que ce que vous imaginez dans le monde qui est le vôtre. Je pense qu'on a quand même le droit de se réjouir quand cela va bien, ça me semble logique quand on est dans la majorité, et quand on est dans l'opposition, il y a des moments où l'on peut quand même constater que la situation n'est pas aussi dramatique que celle qu'on veut bien décrire. On n'est pas obligé d'être défaitiste, d'être alarmiste, et on n'est pas forcément obligé d'être anti-service public. Je ne partage pas vos propos concernant l'administration et je ne vois pas comment on peut avoir plus de services de proximité avec moins d'effectifs. Après, vous parlez de l'intelligence artificielle, il est évident qu'il faut s'emparer de la question de l'intelligence artificielle, mais elle doit nous aider à être encore meilleurs, à faciliter le travail, et pourquoi pas remplacer partiellement certaines personnes qui demain partiront en retraite. Pour autant, nous n'allons pas sortir la hache et tailler dans les effectifs de la fonction publique. En tout cas, ce n'est pas notre façon de voir les choses. Nous avons la chance d'avoir des agents qui font un travail de qualité, qui est souvent souligné par les habitants quand je suis sur le terrain, qui estiment que la ville est propre. Oui, il y a des incivilités, mais ce ne sont pas les agents de la Ville qui mettent des dépôts sauvages, des tags, des affiches, et au contraire, ce sont eux qui passent leur temps à les nettoyer. Tout le monde lutte contre les incivilités, mais si on veut que la ville soit propre, on aura toujours besoin d'agents sur le terrain. Je suis convaincu, et encore plus depuis un an, que nous avons une administration de qualité et je ne suis pas du genre à faire du tir sur cible sur la catégorie d'agents qu'il faudrait réduire, je pense qu'il faut avoir une approche un peu plus globale et peut-être même un peu plus raisonnable.

Madame DESBUREAUX, un chiffre parle de lui-même, c'est le compte administratif. Nous avons constaté 44,9 millions d'Euros d'investissement, ce qui n'a jamais été fait. Certes, nous espérons en faire un peu plus, ce n'est pas faux, mais il faut toujours se fixer des objectifs ambitieux et il s'avère que grâce aux objectifs que nous nous étions fixés, nous avons pu constater des investissements ambitieux également, en dessous de ceux prévus il est vrai. Ensuite, vous parlez de décalages, mais on est parfois confronté à la dure réalité des marchés publics. On peut passer des marchés, des marchés ou certains lots peuvent s'avérer infructueux, ce qui peut conduire à des décalages que nous déplorons. Il n'y a pas que pour la crèche, tous les autres projets que nous décalons, ce n'est jamais par plaisir, mais nous sommes obligés de nous caler sur le calendrier et non pas sur ce que nous souhaiterions initier. Parfois, le politique aimerait que les choses aillent plus vite, mais on nous rappelle parfois que nous devons respecter certaines règles, certaines contraintes, et du coup, cela peut prendre un peu plus de temps que prévu.

MME FOURE : Il n'est pas d'usage de parler après vous, excusez-moi, mais je voulais quand même intervenir pour rappeler quelques éléments qui me semblent importants. Le premier, c'est que depuis 2014, nous nous sommes toujours engagés à ne pas augmenter le taux des impôts. Depuis 2014, nous l'avons fait année après année. Et que je sache, je n'avais pas entendu de voix dissonante de 2014 à 2020 sur ce sujet... Je voulais quand même le rappeler. Deuxième élément, nous nous étions engagés depuis 2020 à ne pas dépasser la barre de 100 millions d'Euros d'emprunt. Nous en sommes très loin et je m'en réjouis. Ce sont ces éléments cumulés qui nous permettent d'envisager sereinement le budget de la fin de l'année 2025, mais aussi

l'année 2026, malgré des dépenses qui nous sont imposées par l'Etat, et je pense notamment à l'augmentation du coût de la CNRACL qui grève lourdement le budget de personnel, comme vous l'avez rappelé.

M. DE JENLIS : Merci pour cette précision. C'est vrai que nous n'avons pas souvent entendu de critique dans cette enceinte sur le fait que nous maintenions les taux à l'identique année après année.

M. MERCUZOT : Je me permets quelques remarques sur ce qui a été dit. D'abord, il y a effectivement quelques incohérences dans les propos qui ont été tenus. On dénonce un cercle vicieux, c'est-à-dire qu'on dénonce des dépenses qui augmentent, et notamment les dépenses de personnel, mais posons les choses : elles augmentent de 1,5%. On part de 92 millions d'Euros de mémoire et on augmente un peu, mais c'est très faible en pourcentage. Je rappelle qu'il y a encore un peu d'inflation cette année. Par ailleurs, le fameux cercle vicieux, ce sont vos propos qui le créent, c'est-à-dire que si vous ne faites pas évoluer les impôts en même temps que l'inflation, forcément vos recettes stagnent vraiment, mais c'est une décision que vous prenez, vous. Ce n'est peut-être pas la bonne décision à prendre, surtout à une époque où l'Etat va probablement dans les années à venir baisser ses propres dotations. Là où je peux rejoindre les propos qui ont été tenus, c'est que nous devrions aller plus vite dans la modernisation. Mais sur la question des services supports, je considère que c'est une véritable erreur, nous avons besoin d'agents sur le terrain, évidemment, mais concernant les services supports, nous en avons également besoin. D'ailleurs, s'ils n'étaient pas engagés par la collectivité, il faudrait les payer par des marchés que nous passerions avec des cabinets d'études, ce qui nous reviendrait probablement au moins aussi cher, voire plus cher. Je rappelle qu'à Amiens, malheureusement, moins de 50% des Amiénois paient l'impôt foncier, et le fait que leur impôt soit indexé sur l'inflation n'est pas en soi scandaleux parce qu'il est fort probable que leurs revenus soient eux-mêmes plus ou moins indexés sur l'inflation. Contrairement à ce que vous dites, la pression fiscale ne me semble pas être impactée par cet élément. Nous rentrons dans des éléments un peu techniques, mais quand même, même si nous sommes en séance publique, qu'il faut aller vite et être un peu caricatural.

Un point me soucie tout de même, que personne n'a relevé. Vous l'avez indirectement relevé à travers vos propos sur le nombre d'années de désendettement. N'oublions pas que notre Ville appartient à une intercommunalité et que nous devons nous soucier tout aussi bien de la santé de notre intercommunalité, qui a des compétences extrêmement développées et qui impacte directement la vie des Amiénois. Il faut toujours avoir une vue globale. Il faut être vigilant sur l'équilibre entre les deux budgets, et c'est un point que nous devons tous avoir en tête.

M. DE JENLIS : Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Ce que nous sommes en train de vivre dans ce conseil municipal est totalement kafkaïen. D'un côté, Brigitte FOURÉ dit que depuis six ans, elle n'a jamais entendu Amiens au cœur - car je pense que c'est Amiens au cœur qui était visé - relever que les taux n'allaient pas dans le bon sens. Depuis que nous sommes au conseil municipal, nous avons chaque année répété que votre doctrine selon laquelle on n'augmente pas les taux a eu pour conséquence, rappelée par Madame BELLINA, que l'Amiénois paie chaque année plus d'impôt. Rien d'autre n'a été dit que cela. Deuxième élément totalement ahurissant, vous avez fait, Hubert de JENLIS, un résumé de ce qu'a dit Julia BELLINA à l'inverse de ses propos. Je vous invite à relire dès demain le compte rendu qui aura été fait par le service des Assemblées et de comparer avec ce que vous avez dit. Vous avez caricaturé, mais à l'inverse, point par point, il n'y a pas un élément que vous avez repris qui était dans la vérité de ce qu'elle disait. Je vous invite à utiliser un peu

plus l'intelligence artificielle pour faire des résumés de ce que disent vos contradicteurs et vous verrez que vous aurez des discours différents. Et cerise sur la cerisette, à ma droite, Benoît MERCUZOT qui un coup est dans la majorité, un coup dans l'opposition, un coup il vous tape dessus, un coup il vous défend. Benoît MERCUZOT parle de l'inflation qui nécessite une augmentation de l'impôt. Benoît MERCUZOT est macroniste, il applique ce que l'on dit depuis des années au niveau de l'Etat, à savoir qu'à chaque fois que l'on constate qu'il y a des dépenses, il faut mettre plus d'impôt. Ce n'est pas comme ça, et c'est exactement ce qu'a dit Julia BELLINA. Elle n'a pas inventé des choses mirobolantes. Quand on regarde l'histogramme de nos dépenses, c'est la masse salariale. Encore une fois, vous avez parodié, Monsieur de JENLIS. Est-ce que Madame BELLINA a dit qu'elle allait taper à la hache dans la masse salariale, qu'elle allait supprimer les agents de terrain, elle a dit l'inverse. Vous le lirez dans le compte rendu. Elle a dit qu'elle était même favorable au maintien et à l'augmentation de certains agents de terrain, notamment de policiers municipaux. Et elle s'est étonnée par contre que dans votre plan il n'y ait pas de compensation de ces augmentations par des réductions sur des services supports. Et ne me donnez pas de leçon, Benoît MERCUZOT ou je ne sais qui, en nous disant que nous avons une bien mauvaise image des fonctionnaires. Pas du tout. C'est les respecter, les fonctionnaires. Eux-mêmes disent qu'ils ont parfois trop de chefs, de sous-chefs, de sous sous-chefs. Eux-mêmes disent souvent que leurs tâches pourraient être faites autrement. Alors, vous nous faites des leçons, c'est normal, nous avons l'habitude, mais relisez ce que nous disons.

M. DE JENLIS : Je ne vais pas remettre une pièce dans la machine, nous avons d'autres choses à faire, mais en matière de donneur de leçon, j'ai connu meilleur que moi. Monsieur MERCUZOT.

M. MERCUZOT : La cerise sur le gâteau voudrait dire au défenseur de Madame BELLINA qui ne sait manifestement pas se défendre tout seule, que Monsieur MERCUZOT est libre, il n'est ni dans l'opposition ni dans la majorité, il n'alterne pas, il est libre, et il est libre de vous dire que votre raisonnement ne tient pas. Et il est libre également de vous dire que la collectivité, quelle qu'elle soit, qu'elle soit ville ou métropole, subit l'inflation. Quand elle fait des achats, elle subit l'inflation, quand elle paie ses fonctionnaires, elle subit l'inflation, et donc si elle subit l'inflation dans ses dépenses, il n'est pas totalement illogique qu'elle le reporte dans ses recettes d'autant que c'est prévu par la loi puisque je rappelle que la réévaluation des bases sur le montant de l'inflation est prévue par la loi.

MME BELLINA : Je voudrais juste dire...

M. DE JENLIS : Attendez, je ne vous ai pas encore passé la parole. Nous sommes en conseil municipal, nous débattons, on peut être d'accord ou pas d'accord, après il ne faut pas non plus se prendre pour une victime. Vous vous exprimez, Madame BELLINA, nous sommes contents de vous entendre, mais je ne pense pas qu'il y ait une mise en cause personnelle. J'ai bien compris qu'une campagne électorale approchait, mais... On parle du budget supplémentaire, qui est un acte traditionnel, je n'ai pas l'impression que chaque année cela provoque autant de réactions, mais cela s'explique peut-être par le calendrier. Madame BELLINA.

MME BELLINA : Je voulais juste rappeler que je n'ai besoin de personne pour me défendre et que je respectais le règlement qui stipule que l'on n'a droit qu'à une prise de parole, et c'est pourquoi je n'ai pas répondu à Monsieur MERCUZOT.

M. RIFFLART : Ce n'est pas tous les soirs que nous avons une bonne nouvelle, et ce soir il y a quand même une bonne nouvelle. Souvent, les campagnes ont du bon. Je viens d'apprendre

que lorsque Monsieur DESCHAMPS sera maire d'Amiens, nous aurons une baisse de nos impôts fonciers, ce dont je me réjouis, c'est tout.

M. THEVENIAUD : Explication de vote. J'ai voté contre le budget en début d'année, je me suis exprimé lors du débat d'orientation budgétaire, et depuis des années je réclame un véritable plan d'actions, une feuille de route pour réduire les coûts de fonctionnement. Cela existe dans le secteur privé, et je l'ai déjà dit à Monsieur MERCUZOT d'ailleurs. Il existe des méthodes dans le secteur privé qui peuvent tout à fait être mises en place dans le secteur public. Améliorer la productivité, c'est la simplification, c'est travailler avec les agents, ce n'est pas moins de service public mais améliorer le service public. Je suis désolé, vous travaillez comme au siècle dernier, et je vous conseille, Monsieur de JENLIS, d'aller voir chez les Japonais, chez Dunlop, qui vous expliqueront comment baisser les coûts de fonctionnement et donc baisser le taux d'imposition. Et je suis désolé, Madame FOURÉ, mais je réclame depuis des années une baisse du taux d'imposition, une baisse de la masse salariale, et sans détériorer le service public, mais en mettant en place des méthodes différentes de management.

M. DE JENLIS : Les Japonais vous apprennent des choses, c'est très bien, mais ce n'est pas des Japonais que j'attends quelque chose. Dites-moi comment vous allez trancher dans le fonctionnement pour faire des économies, cela m'intéresse. Allez-y, je vous écoute.

M. THEVENIAUD : Quand j'étais dans la majorité, j'ai pu voir des dysfonctionnements entre Amiens Métropole, la Ville d'Amiens, les retards dans la construction de la crèche Alco, par exemple. On a mis plus de trois ans pour la construire parce que le dossier a traîné pendant des mois. La simplification ne vient pas du haut. Vous êtes un macroniste aussi, Monsieur de JENLIS, on ne touche à rien, les Français paient des impôts et c'est très bien. Je dis que dans toutes les collectivités territoriales en France, il y a un problème de management et des ressources humaines et vous n'appliquez pas des méthodes qui permettent de baisser les coûts de fonctionnement. Je suis désolé, cela existe dans le privé et de plus en plus dans des villes, je le vois au quotidien. D'ailleurs, l'Etat impose bien à certaines administrations des conventions d'objectifs de gestion pour baisser les coûts de fonctionnement. C'est vous qui êtes aux manettes depuis des années. Madame FOURÉ est Vice-présidente en charge du personnel, j'ai toujours demandé une feuille de route concernant les méthodes de management afin d'arriver à une baisse des coûts de fonctionnement et je n'ai jamais eu de réponse ici, comme au conseil régional d'ailleurs.

M. DE JENLIS : Je vous ai écouté avec attention, mais je n'ai pas entendu de proposition. Je vous pensais un peu plus affûté car, comme vous l'avez dit, vous siégez depuis quelque temps dans cette assemblée, et je pensais que vous nous auriez fait des propositions, mais je reste sur ma faim. En tout cas, je reste à votre disposition.

M. THEVENIAUD : Cela s'est fait lors du budget d'orientation budgétaire, je ne vais pas répéter dix fois la même chose, Monsieur de JENLIS. J'ai déjà fait des propositions concrètes.

M. DE JENLIS : S'il vous plaît, nous ne sommes pas à l'Assemblée nationale, Monsieur THÉVENIAUD. Respectez au moins le fonctionnement du conseil, le b.a.-ba c'est au moins d'attendre que je vous donne la parole, ce serait plus aimable. Et, d'autre part, le principe est de ne pas reprendre deux ou trois fois la parole. On vous a entendu, on sait que vous n'êtes pas content, on sait que vous n'avez pas voté le budget, ce n'est pas franchement une surprise. Ma surprise est de ne pas avoir eu de proposition concrète. En fait non, ce n'est pas une surprise.

ADOpte

Observations :

MM. PRADAT, VOULMINOT, BARA, DÉCAVÉ, TELLIER (pouvoir à M. DÉCAVÉ), Mme BECKER, M. BAÏS, Mmes NOUAOUR, DESBUREAUX, DELATTRE, M. DESCHAMPS, Mmes BELLINA, CHAUVEAU, M. THÉVENIAUD, ont voté contre.

7 - BUDGET PRINCIPAL. ADMISSIONS EN NON-VALEUR.

M. DE JENLIS : Certains titres de recettes émis par l'Ordonnateur ne peuvent être recouvrés par le Comptable. Bien que non encaissées, ces recettes figurent toujours dans les comptes administratifs des années concernées, mais peuvent être annulées sur l'exercice en cours à la demande du Comptable et sur avis conforme de l'assemblée délibérante. Pour rappel, l'annulation n'éteint pas les créances et le Comptable reste chargé du recouvrement, notamment dans le cas où le débiteur réapparaît ou connaît une meilleure fortune.

Dans cet esprit, la Trésorerie du Grand Amiens et Amendes fait état de créances relatives au budget principal constatées par la Ville d'Amiens au cours des années 1997 à 2025 et pour lesquelles elle demande cette année des admissions en non-valeur pour un montant total de 200 087,82 €. A noter que ces admissions en non-valeur sont classées comptablement en deux comptes : les créances admises en non-valeur lorsque les actes de poursuites sont restés infructueux, pour un montant de 185 330,59 € ; et les créances éteintes suite au prononcé d'un jugement de liquidation judiciaire ou d'une décision d'effacement de dette prise par la commission de surendettement, pour un montant de 14 757,23 €.

Je vous propose donc d'admettre ses admissions en non-valeur. Pour information, la majorité des impayés concerne notamment la taxation des enseignes (elles représentent 32%), suivis des prestations enfance éducation et jeunesse (restauration scolaire, centres de loisirs...) qui représentent 22%. Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

8 - REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER. MODIFICATION.

M. DE JENLIS : Je vous propose ici d'approuver l'actualisation de notre règlement Budgétaire et Financier avec date d'effet au 1^{er} janvier 2026 pour notamment alléger les démarches des associations et améliorer leur trésorerie. Dorénavant, la Ville d'Amiens pourra régler les subventions projet d'un montant inférieur ou égal à 1 500 € en un seul versement mettant fin au versement en deux fois initialement prévu où étaient versés 80% à la notification et 20% sur remise du bilan.

ADOpte A L'UNANIMITE

9 - CREDITS DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE. ANNEE 2025. CONVENTION AVEC L'ETAT.

M. DE JENLIS : La Dotation de la Politique de la Ville (DPV) est une dotation octroyée par l'Etat aux villes particulièrement défavorisées dans le but d'améliorer la qualité des équipements publics et l'offre de services. La Ville d'Amiens, qui compte 7 quartiers prioritaires, y est éligible depuis 2013. Pour l'année 2025, je vous propose donc d'approuver et de m'autoriser à signer la convention avec l'Etat afin de bénéficier de cette dotation, d'un montant de 1 094 555 €, qui pourra être mobilisée pour la réalisation des 17 projets d'investissement retenus, à savoir :

- La rénovation énergétique du groupe scolaire le Pigeonnier A situé rue Albert Camus et la rénovation du pôle associatif Anna Politkovskaïa à Amiens Saint-Leu.
- La construction du centre social CAPS - Phase 2.
- La végétalisation de la cour de l'école élémentaire Edmond Rostand.
- Les travaux dans l'école élémentaire et le restaurant scolaire à Amiens Saint-Leu.
- Les travaux au sein de l'Espace Jeunesse « La Bretesque » et du centre de loisirs Maurice Honeste.
- L'achat, la pose et le raccordement d'un bâtiment modulaire pour la création d'un restaurant scolaire maternel à l'école André Bernard.
- Les travaux de réhabilitation et d'amélioration sur le groupe scolaire Elbeuf, celui de Réaumur, et de l'école maternelle Jules Verne.
- La réfection complète des classes et couloirs de l'école élémentaire Elbeuf (tranche 1) et les travaux sur le groupe scolaire André Bernard.
- Le remplacement des menuiseries à la Crèche Léo Lagrange.
- Le renouvellement des mobiliers et équipements pédagogiques - Secteur Nord.
- La réalisation de travaux au sein des écoles maternelles : Le Soleil, Schweitzer et Voltaire, et au sein du groupe scolaire, du restaurant scolaire et de la crèche Georges Quarante.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

MM. PRADAT, VOULMINOT, BARA, DÉCAVÉ, TELLIER (pouvoir à M. DÉCAVÉ), Mme BECKER se sont abstenus.

10 - RENOVATION ET MISE EN ACCESSIBILITE DU GYMNASSE DES HAYETTES. CONSTRUCTION DE VESTIAIRES AU COMPLEXE SPORTIF EMILE GUEGAN. RENOVATION DE LA PELOUSE SYNTHETIQUE AU STADE DU GRAND MARAIS. FONDS DE CONCOURS. CONVENTIONS.

M. DE JENLIS : Je vous propose de m'autoriser à signer les trois conventions de fonds de concours à intervenir entre la Ville d'Amiens et Amiens Métropole dans le cadre de ces trois opérations.

Ces trois conventions prévoient une participation financière de la Ville d'Amiens à hauteur de 30% du montant total HT des opérations, ce qui se traduit par l'attribution des fonds de concours suivants :

- 82 250 € pour la rénovation du gymnase des Hayettes.
- 62 500 € pour la construction des vestiaires du complexe Émile Guégan.
- 220 009 € pour la rénovation de la pelouse synthétique du stade du Grand Marais.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOpte

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE ont voté contre.

**11 - ZAC INTERCAMPUS. COMPTE RENDU ANNUEL DE LA COLLECTIVITE LOCALE (C.R.A.C.L.)
ANNEE 2024.**

M. DE JENLIS : La Ville d'Amiens a confié en 2004 l'aménagement du secteur Intercampus à la Société Anonyme d'Economie Mixte (SAEM) Amiens Aménagement. Conformément au code de l'Urbanisme, et selon les termes de la Convention Publique d'Aménagement, la SAEM a remis le compte rendu d'activité de l'exercice 2024 que je vous propose d'approuver.

Il fait apparaître un montant prévisionnel des dépenses de 86 752 000 € HT, dont 70 636 000 € HT réalisées au 31 décembre 2024. Les prévisions de dépenses sont en hausse de 906 000 € HT par rapport au dernier C.R.A.C.L. 2023 et s'équilibrent avec les prévisions de recettes. Le montant prévisionnel des recettes, hors participation d'équilibre de la Ville d'Amiens, s'élèverait à 64 889 000 € HT dont 38 129 000 € réalisées au 31 décembre 2024. La participation financière globale de la Ville d'Amiens à l'équilibre de l'opération reste stable et s'élève ainsi à 21 863 000 €. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

**M. DE JENLIS : JE PASSE LA PAROLE A ANNIE VERRIER POUR LE POINT 12.12 - DECLASSEMENT DU
DOMAINE PUBLIC PREALABLE A LA CESSION DE TERRAINS COMMUNAUX AU PROFIT DE LA
FEDERATION FRANÇAISE DU BATIMENT ET DE LA SCI SQUARE 42, SQUARE FRIANT LES QUATRE
CHENES.**

MME VERRIER : Je vous propose, Monsieur le Maire, de présenter conjointement les deux prochains dossiers qui concernent la Fédération Française du Bâtiment des Travaux Publics de la Somme, dont le siège social est situé 44 square Friant, qui s'est porté acquéreur en 2022 auprès du Cercle Philosophique et Culturel de 18 places de stationnement sur le site Friant qui forme un parking privé (il s'agit du lot P7) implanté entre la résidence de logements et les locaux de restauration de l'auberge de jeunesse. Il a été constaté que 9 de ces places empiètent sur la parcelle communale cadastrée section AX n° 681p. C'est pourquoi la FFB a sollicité la Ville d'Amiens afin de procéder à la régularisation foncière de cette emprise d'une superficie d'environ 88 m².

Aussi, je vous propose préalablement dans un premier temps de constater sa désaffectation et de prononcer son déclassement. Sous ces réserves, je vous propose d'approuver la cession de cet espace moyennant un Euro symbolique, conformément à l'avis du Pôle d'évaluation domaniale. A noter que ce terrain, ainsi que la parcelle mitoyenne cadastrée section AX n° 616 sont grevés de réseaux d'eaux. Des servitudes de passage et d'entretien seront donc à constituer dans l'acte notarié.

Par ailleurs, en 2021, la SCI Square 42 a acquis les locaux situés 42 square Friant les Quatre Chênes. La SCI a sollicité la Ville d'Amiens pour l'acquisition du terrain communal, d'environ 122 m² cadastré section AX n° 699p et 640p, situé devant son bâtiment afin de réaliser une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite et d'améliorer les abords du bâtiment. Autrefois considéré comme une traversée piétonne, cet espace, sur lequel pousse une végétation sauvage, est très peu emprunté actuellement par le public. C'est pourquoi je vous propose également de constater sa désaffectation, de prononcer son déclassement, et sous ces réserves, d'en approuver la cession à la SCI Square 42 moyennant l'euro symbolique conformément à l'avis des Domaines. Les frais notariés seront, bien évidemment, pris en charge par les acquéreurs.

M. DE JENLIS : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

13 - CESSION DE TERRAINS COMMUNAUX AU PROFIT DE LA FEDERATION FRANÇAISE DU BATIMENT ET DE LA SCI SQUARE 42, SQUARE FRIANT LES QUATRE CHENES.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME VERRIER : Je vous propose également de présenter ensemble les deux prochains dossiers qui portent sur la même emprise foncière.

En effet, le président de l'association Mosquée Chekkar a fait part à la collectivité de son souhait d'agrandir la mosquée Chekkar située 40 rue Ronsard dans le quartier de la Briqueterie à Amiens nord, projet qui nécessite l'acquisition d'une partie des terrains communaux mitoyens. En ce sens, et considérant que le terrain qui sera cédé ne remet pas en cause les orientations d'aménagement des espaces publics de la Ville, je vous propose de répondre favorablement à sa demande en approuvant la désaffectation d'une emprise d'environ 290 m² reprise sur le plan annexé (dont les terrains cadastrés sont situés Rue Ronsard CM n° 273p et Rue Pierre Brossolette CM n° 312p). La collectivité entend toutefois préserver un passage ouvert au public d'une largeur minimale de 3 mètres avec une percée visuelle sur la plaine Brossolette.

Sous réserve du vote du point 14, je vous propose, au point 15, d'approuver la cession des terrains préalablement désaffectés pour un montant total de 9 570 €, conforme à l'estimation domaniale. Dans le cadre de cette cession, l'acquéreur s'engage à respecter les principes d'aménagement mentionnés, à savoir la construction d'un étage, en continuité du bâtiment existant, ne pouvant excéder 7 mètres de hauteur préservant la présence d'un passage ouvert au public d'une largeur minimale de 3 mètres et le maintien de la vue vers le grand paysage.

M. DE JENLIS : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

14 - DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC PREALABLE A LA CESSION DE TERRAINS COMMUNAUX. EXTENSION DE LA MOSQUEE CHEKKAR. QUARTIER BRIQUETERIE.

ADOpte A L'UNANIMITE

15 - CESSION DE TERRAINS COMMUNAUX. EXTENSION DE LA MOSQUEE CHEKKAR. QUARTIER BRIQUETERIE.

ADOpte A L'UNANIMITE

16 - CESSION A L'ETAT. RUE ZAMENHOF. HOTEL DE POLICE.

MME VERRIER : Je vous propose d'approuver la cession à l'Etat d'un délaissé de voirie d'une surface de 138 m², cadastré section BN n° 244, sur lequel ont été réalisés des aménagements, notamment un parking. Cette cession est nécessaire pour la construction du nouvel hôtel de police rue Zamenhof. En parallèle de cette opération, la Ville d'Amiens doit régulariser la situation d'une emprise de 11 m² grevée d'une servitude de reculement aux fins de classement

dans le domaine public. Cette cession interviendra moyennant le prix de 21 250 €, comme proposé par le pôle d'évaluation domaniale, ce que je vous propose d'approuver ce soir.

M. DE JENLIS : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

17 - CESSIOn DE L'IMMEUBLE 33 RUE EDouARD DAVID AU PROFIT DE L'ASSOCIATIOn PICARESK ET DE MONSIEUR DELABIE DEVIME.

MME VERRIER : En 2022, l'association PICARESK, présidée par Monsieur DELABIE DEVIME, a exprimé son souhait de pouvoir disposer d'un local sur le secteur Saint-Leu afin de réaliser un projet culturel. Cette association, constituée en 1991, a pour but d'organiser des spectacles (théâtre, conte, marionnettes, musique...), de créer des œuvres artistiques et dramatiques. Elle propose également des ateliers de fabrication de marionnettes picardes et est la seule association des Hauts-de-France à assurer la transmission de la fabrication de la marionnette picarde dite « cabotan » ou « cabotin ».

Je vous propose de céder au profit de l'association PICARESK d'une part, le local au rez-de-chaussée (avec cave) à usage commercial et l'appartement situé au 1^{er} étage de l'immeuble sis 33 rue Edouard David, moyennant le prix de 99 516,48 € et, d'autre part, au profit de Monsieur DELABIE DEVIME, à titre personnel, l'appartement situé au 2^{ème} étage, moyennant le prix de 44.483,52 €. Les frais notariés seront pris en charge par les acquéreurs.

M. DE JENLIS : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

18 - CESSIOn DU TENEMENT FONCIER DE L'ANCIENNE STEP SAINT-MAURICE AU PROFIT DU CENTRE DE FORMATION PROMEO CFAI PICARDIE. COMPLEMENTs APPORTES AUX MODALITES FINANCIERES.

MME VERRIER : Dans le cadre du développement de son activité, le centre de formation PROMEO, actuellement implanté sur la zone industrielle Nord, a partagé son souhait de doubler sa capacité d'accueil. Nous y avons répondu favorablement en approuvant la cession de la friche communale de l'ancienne STEP Saint-Maurice située à l'angle de la rue du Château Milan et de l'avenue Georges Pompidou lors du conseil municipal du 19 juin 2025.

La société sollicite maintenant un paiement échelonné sans intérêt du prix de vente qui, je le rappelle, a été fixé à 1 001 627 €. Considérant que ce projet revêt un intérêt public local et compte tenu des différentes contraintes techniques et environnementales résultant de la nature du site, je vous propose d'approuver l'exonération de PROMEO CFAI Picardie du versement de l'indemnité d'immobilisation lors de la signature de la promesse de vente, ainsi que l'échelonnement sans intérêt du prix de vente, en deux temps.

M. DE JENLIS : Voilà encore un beau projet, celui de PROMEO qui va doubler sa capacité d'accueil, passant de 350 à plus ou moins 700 alternants, tout en continuant de former 4 500 salariés et 440 demandeurs d'emploi. Sans oublier que l'on va revaloriser une friche. C'est une excellente nouvelle pour Amiens et je ne peux que m'en réjouir.

ADOpte A L'UNANIMITE

19 - CESSIION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SITUE 2 ET 4 RUE COLBERT. GROUPEMENT VALCITY, PIERRE DE SEINE, GROUPE ODYSSEE IMMOBILIER, LHOTELLIER ET ITAQUE. ABROGATION.

MME VERRIER : La collectivité avait lancé, d'abord en 2017, puis en 2022, des appels à projet pour la cession et la reconversion d'un terrain bâti de 6 070 m² comprenant un ancien bâtiment industriel vétuste, cadastré HZ n° 85, et d'un terrain non bâti de 1 085 m², cadastré HZ n° 303, situés au sein de la friche Guilbert. Ce site avait fait l'objet d'une acquisition dans les années 1990 dans le cadre de l'ancien projet de la pénétrante Ouest. L'opération présentée par le groupement Valcity, Pierre de Seine, Groupe Odyssee Immobilier, Lhotelier et Itaque, représenté par Monsieur Thomas HENNO, a été déclarée lauréate de l'appel à projet par le jury du 7 novembre 2022.

Par suite, la cession des parcelles a alors été approuvée par délibération n° 16 du Conseil Municipal du 9 mars 2023, moyennant le prix de 625 000 €, et une promesse de vente, assortie de conditions suspensives, a été formalisée le 7 septembre 2023 et est arrivée à échéance le 5 septembre dernier.

Parmi ces conditions, l'une exigeait une pré-commercialisation à hauteur de 60% avant acquisition. Néanmoins, au regard de la situation critique du marché de l'immobilier neuf de bureau à laquelle a été confronté le groupement, le lauréat a fait part de son incapacité à respecter cette condition suspensive avant l'échéance de la promesse de vente. C'est pourquoi je vous propose d'approuver l'abrogation de ladite délibération.

M. DE JENLIS : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

MME VERRIER : Les points 20 et 21 portent sur les comptes rendus annuels d'activité de concession de GRDF, qui est le distributeur de gaz sur la Ville d'Amiens, émis pour les années 2023 et 2024. Ces rapports ont été examinés en commission consultative des services publics locaux le 13 octobre dernier.

Pour rappel, le contrat de concession de distribution du gaz lie la Ville et GRDF pour une durée de 30 ans, soit jusqu'en 2026, et GRDF se doit de fournir chaque année un compte rendu de ses activités portant notamment sur le bilan des travaux réalisés, le montant des investissements, le niveau de service et la représentation de la valeur patrimoniale des ouvrages.

20 - GRDF. DISTRIBUTION DE GAZ SUR LA VILLE D'AMIENS. COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE DE CONCESSION. ANNEE 2023.

DONT ACTE

21 - GRDF. DISTRIBUTION DE GAZ SUR LA VILLE D'AMIENS. COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE DE CONCESSION. ANNEE 2024.

DONT ACTE

22 - SPL VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. ETUDE DE REQUALIFICATION DU CENTRE-VILLE. ACCORD-CADRE. DELIBERATION MODIFICATIVE.

MME DEVEZE : Lors du conseil municipal du 19 juin dernier, nous avons approuvé un accord-cadre d'un montant de 85 000 € HT, mais en raison d'une erreur matérielle, je vous propose d'approuver la correction du montant du marché subséquent n° 1, indiqué dans l'article 2 de la délibération précitée, qui passe à 85 450 € HT. Pour rappel, cet accord-cadre a pour objet l'établissement d'une stratégie de requalification du centre-ville.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes BOHAIN (pouvoir à Mme BRUNEL), VERRIER, FOURÉ, MM. MERCUZOT, GEST, de JENLIS (pouvoir de Mme ROY) n'ont pas pris part au vote.

23 - AIDE A L'ACHAT DE VELOS. ANNEE 2026.

M. BIENAIME: En 2021, la Ville d'Amiens a mis en place l'octroi d'une subvention pour l'achat d'un vélo. Depuis 2022, cette subvention concerne uniquement les vélos à assistance électrique. Je vous propose d'approuver la reconduction du dispositif pour l'année 2026, sur la base de 25% du coût d'achat avec un plafond de 200 €. Le budget alloué pour cette action est de 80 000 €. Pour rappel, en 2025, 263 achats de vélos ont bénéficié d'une participation de la Ville pour un montant global de 50 422 €.

M. DE JENLIS : Je rappelle que depuis 2021, ce sont plus ou moins 7 500 Amiénois qui ont profité du dispositif.

M. BIENAIME: 8 000 exactement.

M. DE JENLIS: Pas de demande de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

24 - DELEGATION NATURE EN VILLE, SANTE TRANSITION ECOLOGIQUE ET PROMOTION DU VELO. SUBVENTIONS. ANNEE 2025. CONVENTION.

M. BIENAIME : Dans le cadre du pacte pour la transition écologique du 7 avril 2022, la Ville d'Amiens souhaite apporter un soutien financier aux nombreux projets associatifs menant des actions en lien avec cette thématique. Je vous propose ici d'attribuer des subventions pour un montant global de 2 880 € se décomposant ainsi :

- 500 € pour le Comité de Quartier Saint Pierre dans le cadre de l'entretien et des animations du jardin Oasis en partenariat avec les étudiants de l'UPJV et le jardin des Plantes.
- 580 € pour l'association Jardin au bout de la rue dans le cadre de son action de sensibilisation et de rencontres libres ouvertes aux jardiniers autour du compostage, de la permaculture et des espèces les plus adaptées au changement climatique.
- Et enfin, 1 800 € pour l'association En savoir Plus dans le cadre de la sensibilisation de 66 élèves des écoles Saint Jacques et Saint Joseph à la préservation de l'environnement par une pédagogie active et participative à travers des séances sur le terrain, l'étude de la biodiversité, et de la mise en œuvre d'actions concrètes sur les sites urbains la Hotoie et du Parc Saint-Pierre.

Je vous propose donc, mes chers collègues, d'approuver les subventions citées en amont, et, pour le cas spécifique d'En Savoir Plus, de valider la convention afférente et d'en autoriser la signature par M. le Maire.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. DE JENLIS : Je passe la parole à Nathalie LAVALLARD que j'ai oublié de remercier tout à l'heure dans mon propos introductif pour son implication dans le dossier sur la rénovation des Halles. Merci, Nathalie, car tu as fortement contribué aussi à ce que tout se passe bien.

MME LAVALLARD : Les deux points suivants sont surtout des ajustements pour faciliter les décisions qui ont été prises.

25 - REGLEMENT POUR L'INDEMNISATION EXCEPTIONNELLE DES PROFESSIONNELS RIVERAINS DES PREJUDICES ECONOMIQUES LIES AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE LA VILLE D'AMIENS. MODIFICATION.

MME LAVALLARD : Lors du conseil municipal du 14 mars 2024 le Règlement pour l'indemnisation exceptionnelle des professionnels riverains des préjudices économiques liés aux travaux d'aménagements des espaces publics de la Ville d'Amiens a été adopté. Cependant, il n'englobe pas la totalité des situations auxquelles les professionnels riverains peuvent faire face, c'est pourquoi, la présente délibération vient étendre le champ d'application du règlement aux cas particuliers et aux travaux d'urgence. En effet, une indemnisation sera possible pour les travaux non prévus réalisés à la suite d'une situation exceptionnelle, même si leur durée est inférieure à 3 mois, comme c'était le cas, mais égale à 8 jours ou plus. Ainsi, pour permettre une indemnisation équitable, je vous invite à approuver la nouvelle version du règlement.

M. DE JENLIS : C'est effectivement une réflexion que nous avons eue après la fuite survenue rue Dumeril, avec changement de canalisations devant quelques commerces, et il a fallu finalement adapter ce règlement d'indemnisation, passant à un période minimum de 8 jours pour les travaux d'urgence imprévus, avec un effet rétroactif au 1^{er} juin 2025 pour permettre aux commerçants impactés par les travaux de la rue Dumeril de déposer des dossiers. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

26 - REGLEMENTS DE DISTRIBUTION DES ABONNEMENTS AU STATIONNEMENT PAYANT RESIDENTIEL, PROFESSIONNEL, ET POUR PERSONNES A MOBILITE REDUITE. MODIFICATION.

MME LAVALLARD : Notre conseil a approuvé lors de sa séance du 19 juin dernier les règlement de distribution des abonnements de stationnement, et l'expérience des derniers mois conduit à vous proposer d'approuver les modifications suivantes :

- Dorénavant, le demandeur, pour certifier qu'il réside de façon permanente dans le quartier correspondant, pourra présenter son avis d'imposition à titre dérogatoire et facultatif.
- Pour les abonnements professionnels dits d'urgence, à compter de l'application de ce nouveau règlement, les professions dont le code APE correspond au 3822Z relatif au traitement et élimination des déchets dangereux pourront souscrire à ce type d'abonnement, le code APE 4671Z relatif au commerce de gros de combustibles et de produits annexes, le

code APE 4730Z relatif au commerce de détail de carburants en magasin spécialisé, et le code APE 4941B relatif aux transports routiers de fret de proximité, pourront en bénéficier.

- Enfin, pour les professions non rattachées à la CPAM, les salariés en CESU devront fournir l'en-tête d'un bulletin de salaire de l'URSSAF et une attestation d'un ou plusieurs employeurs certifiant 100 déplacements.

M. DE JENLIS : Il s'agit là encore d'une bonne mesure qui a été prise et qui rencontre une forte adhésion. 400 abonnements professionnels ont été délivrés jusqu'alors, dont 264 pour les professionnels de santé du maintien à domicile. C'est une très belle réussite, sachant que cette mesure était attendue par les professionnels et par les patients. Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : J'avais fait part de mon étonnement au moment de la commission sur le fait que l'on inclut les distributeurs d'énergie, notamment de fuel. On m'a répondu que c'est parce qu'au moment de leur livraison d'une cuve de fuel, il arrivait que ces distributeurs fassent l'objet d'une verbalisation, ce qui me paraît invraisemblable. J'ai du mal à comprendre car le mode de verbalisation de la fameuse voiture qui scanne les plaques d'immatriculation n'est pas automatique, il faut ensuite une intervention humaine. Je ne vois pas quel agent pourrait verbaliser un camion en train de livrer du fuel.

M. DE JENLIS : Cela concerne notamment le périmètre du centre-ville, même piétonnier. Il est arrivé que des sociétés de débouchage de canalisation, intervenant à proximité de la canalisation concernée, qu'il s'agisse d'une copropriété ou de la collectivité, soient verbalisées. C'est une question de bon sens. C'est un véhicule stationné dans un périmètre de stationnement réglementé, qui n'a pas les autorisations ad hoc, et donc on adapte ce dispositif pour qu'il puisse enfin stationner sans crainte d'être verbalisé pendant son intervention. On lui permet de régulariser sa situation pour pouvoir stationner en centre-ville avec les autorisations ad hoc.

ADOpte A L'UNANIMITE

27 - FONDS VERT. AIDE AUX MAIRES BATISSEURS. DEMANDE DE SUBVENTION. ANNEE 2025.

MME RODINGER : Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, plus communément appelé "Fonds Vert", est une aide financière accordée aux maires bâtisseurs visant à les encourager dans la réalisation rapide des opérations vertueuses et respectueuses de l'environnement pour lesquelles la délivrance de permis de construire intervient entre avril 2025 et mars 2026, avec une mise en chantier avant le 30 juin 2027.

La Ville d'Amiens est éligible à ce dispositif porté par l'Etat. Le montant de l'aide financière est déterminé par l'Etat au regard de plusieurs critères d'analyse et au regard de l'enveloppe budgétaire dédiée au Fonds Vert.

Afin de pouvoir y prétendre, je vous invite à autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention dans le cadre du Fonds Vert. Pour information, le montant de l'aide pourrait atteindre jusqu'à 2 966 500 € pour les opérations potentiellement éligibles dont la liste figure en annexe de la délibération.

M. DE JENLIS : Madame DELATTRE.

MME. DELATTRE : Autant vous le dire de suite, nous sommes dubitatives. D'abord, parce que les conditions d'attribution de cette subvention nous semblent légères d'un point de vue de l'intérêt

environnemental. Point qui devrait pourtant être central dans le cadre du Fonds Vert. Il suffit qu'il n'y ait pas d'étalement urbain, la vertu énergétique ou environnementale du projet ne comptant que pour l'attribution d'un bonus. Une légèreté d'autant moins bien venue étant donné l'avenir incertain du Fonds Vert un an après avoir déposé et fait voter à l'unanimité un vœu nous alarmant de la baisse inquiétante de ce fonds, alors même que le besoin d'avoir des collectivités en capacité d'agir sur leur transition écologique pour s'adapter au réchauffement climatique et améliorer le cadre de vie de ses habitantes et habitants en lien avec ses enjeux, se fait de plus en plus sentir. La tendance négative semble devoir s'accélérer. C'est ainsi une nouvelle baisse de 500 000 € de l'enveloppe au niveau national, soit 43%, qui se dessine dans le projet du budget 2026 déposé par le gouvernement. Une véritable saignée.

Le Fonds Vert devrait être une priorité et se réduit à peau de chagrin, et ses conditions d'attribution sont de moins en moins vertueuses. Difficile de s'en satisfaire. Nous précisons tout de même que n'ayant pas d'objection spécifique au projet proposé ici, nous ne nous opposerons pas à ce que la collectivité recherche un financement et nous voterons en faveur de cette délibération.

M. DE JENLIS : Je comprends votre déclaration, mais notre délibération est destinée à aller le chercher. Jusqu'ici, nous ne sommes pas malheureux sur les dotations en Fonds Vert et l'idée est d'aller chercher quasiment 3 millions d'Euros. C'est ce que je vous propose de voter.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME RODINGER : Je vous propose, Monsieur le Maire, de présenter conjointement les points 28 à 33 dans la mesure où il s'agit pour chacun de ces dossiers d'approuver l'octroi d'une garantie d'emprunt pour des prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations auprès des bailleurs sociaux dans le cadre de leurs opérations d'acquisition ou d'amélioration de patrimoine.

Au point 28, il s'agit d'accorder cette garantie à Clésence pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 9 728 364 € destiné à financer l'acquisition en VEFA de 73 logements collectifs, situés rue Montesquieu.

Au point 29, c'est l'AMSOM Habitat qui sollicite la garantie de la Ville d'Amiens pour le remboursement d'un prêt à l'amélioration, d'un montant de 1 950 579 €, destiné à financer la réhabilitation de 110 logements collectifs, de la résidence Les Fougères, situés aux 11, 13, 15 et 17 rue Picasso.

Pour les 4 prochains dossiers je vous propose d'apporter la garantie à la SIP.

Le point 30 concerne la réhabilitation de 54 logements situés rues d'Artois, d'Abbeville, de l'Île-de-France, de Normandie et avenue de Picardie à Amiens, et il s'agit de garantir un prêt d'un montant global de 2 609 451,28 €.

Le point 31 porte sur la réhabilitation de 46 logements situés 14 rue André Chenier à Amiens, et la garantie d'un prêt d'un montant de 1 846 790,47 €.

Au point 32, il s'agit de garantir le remboursement d'un prêt PAM, d'un montant de 82 044,84 €, destiné à financer la réhabilitation d'un logement individuel situé 200, rue Saint-Leu.

Enfin, au point 33, il s'agit de garantir le remboursement d'un prêt d'un montant de 470 439 € destiné à financer la restructuration du foyer d'accueil, situé 161, rue Béranger, en pension de

famille et dont l'organisme d'HLM est propriétaire. A noter que la SIP met à disposition ces locaux à l'association AGENA.

Je vous propose ainsi pour tous ces dossiers d'approuver les conventions à intervenir avec les différents bailleurs concernés et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

28 - CLESENCE. ACQUISITION DE 73 LOGEMENTS SITUES RUE MONTESQUIEU. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme RODINGER n'a pas pris part au vote.

29 - AMSOM HABITAT. REHABILITATION DE 110 LOGEMENTS COLLECTIFS SITUES RUE PICASSO. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes CLECH, BOHAIN (pouvoir à Mme BRUNEL), HAMADI, MM. GEST, LORIC n'ont pas pris part au vote.

30 - SIP. REHABILITATION DE 54 LOGEMENTS INDIVIDUELS SITUES QUARTIER ETOUVIE. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme HAMADI, M. LORIC n'ont pas pris part au vote.

31 - SIP REHABILITATION DE 46 LOGEMENTS COLLECTIFS SITUES RUE ANDRE CHENIER. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme HAMADI, M. LORIC n'ont pas pris part au vote.

32 - SIP. REHABILITATION D'UN LOGEMENT SITUE RUE SAINT-LEU. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme HAMADI, M. LORIC n'ont pas pris part au vote.

33 - SIP. TRANSFORMATION D'UN FOYER EN PENSION DE FAMILLE SITUE RUE BERANGER. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme HAMADI, M. LORIC n'ont pas pris part au vote.

34 - SEMOP AMIENS ENERGIES. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION DE CHALEUR. RAPPORT D'ACTIVITE 2024.

MME RODINGER : Il s'agit de revenir sur le rapport d'activité qui a été présenté par Monsieur PIBOULEU et concernant ce contrat de DSP. Le délégataire est tenu de présenter à l'autorité délégante un compte rendu annuel d'activité, qui doit être porté à connaissance de l'organe délibérant après passage en CCSPL.

Je vous propose ainsi de prendre acte du rapport d'activité concernant l'exercice 2024, sujet que nous avons notamment pu aborder en début de séance.

DONT ACTE

35 - SEMOP AMIENS ENERGIES. RAPPORT DE L'ELU MANDATAIRE. EXERCICE 2024.

MME RODINGER : Il s'agit cette fois d'un exercice auquel nous ne sommes pas encore totalement habitués. Pour rappel, le rapport de l'élu mandataire est une nouvelle obligation introduite par la loi 3DS qui a pour objectif de permettre au conseil municipal de disposer des informations relatives à la gestion d'une entreprise publique locale dont la collectivité territoriale est actionnaire. La réglementation dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent après un débat sur le rapport écrit qui leur est soumis.

Je vous rappelle en premier lieu que la Ville d'Amiens est actionnaire de la SEMOP à hauteur de 34%, Engie à hauteur de 51% et la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 15%. Le capital est de 8 millions d'Euros. La Ville est représentée au sein du conseil d'administration par 3 élus qui ont été désignés par notre assemblée pour administrer la SEMOP : Benoît MERCUZOT, en tant que Président du conseil d'administration ; Bruno BIENAIMÉ, administrateur et Vice-président ; et moi-même en tant qu'administratrice et Présidente du Comité stratégique. Le Directeur Général Adjoint, Thomas SANSONETTI est également habilité, en qualité de censeur, à participer au conseil d'administration sans droit de vote. L'actionnaire principal, Engie et nous-mêmes Ville d'Amiens, disposons du même nombre de voix au sein du conseil d'administration.

Je vous propose de résumer, sachant que ce point a déjà été bien développé par Monsieur PIBOULEU, mais ce qu'il faut retenir pour nous dans ce rapport, c'est le côté gestionnaire. Il est d'abord à noter qu'aucune rémunération ou avantage de toute nature n'est versé par la société aux mandataires sociaux, et aucune modification des statuts n'a eu lieu durant l'exercice 2024.

Il est détaillé dans ce rapport que les ventes de chaleur ont augmenté légèrement, bien qu'elles demeurent en dessous des prévisions. Les ventes de froid ont, quant à elles, fortement augmenté avec notamment les premières livraisons à la Cité administrative Gare la Vallée. En outre, il est précisé que le tarif de la chaleur délivrée par le réseau baisse pour la deuxième

année consécutive, et une importante partie des travaux du programme de développement du réseau a été réalisée avec le raccordement de 54 nouvelles sous-stations raccordées en chaud et 2 en froid, et la réalisation de 15 kilomètres supplémentaires. Il s'agit aussi de la livraison de la chaudière biomasse Dall Energy et de la finalisation des études pour la station de pompage. A signaler également qu'ont été étudiées, à la demande de la collectivité, la création d'un réseau de distribution de chaleur sur l'Espace Industriel Nord et la production de chaleur à partir de combustibles solides de récupération. Il est annoncé dans ce rapport qu'une quinzaine d'industriels se sont manifestés pour faire part de leur intérêt potentiel. Néanmoins, on ne peut plus espérer d'aide de l'ADEME sur ce projet du fait du contexte budgétaire national. Il faut donc revoir le projet. Enfin, il est à souligner que le résultat d'exploitation est en baisse (-54 000 €) du fait notamment de l'arrêt du contrat d'obligation d'achat de la cogénération du Pigeonnier. Le bénéfice net de l'exercice de 1,227 millions d'Euros est affecté aux ressources financières de la SEMOP et sont allouées au financement du développement du réseau.

M. DE JENLIS : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

36 - FETE DE NOËL DES ECOLES. PARTICIPATION FINANCIERE. COMMUNES D'AMIENS METROPOLE ET HORS AMIENS METROPOLE. ANNEE 2025. CONVENTION TYPE.

MME BOUCHEZ : Dans le cadre de la traditionnelle Fête de Noël, la Ville d'Amiens offre un spectacle et un livre aux élèves des classes maternelles et élémentaires, publiques et privées amiénoises, et des établissements spécialisés.

Le spectacle, sans le don du livre, peut également concerner les enfants scolarisés dans d'autres communes. Pour ce faire, ces communes acceptent de participer financièrement à hauteur de 10 € par enfant, permettant ainsi à la Ville d'Amiens de percevoir des recettes.

Il convient d'approuver et d'autoriser la signature d'une convention type avec les communes. A titre d'information, le coût global de la Fête de Noël d'Amiens s'élève à 226 000 €

ADOpte A L'UNANIMITE

37 - POLES ASSOCIATIFS. COMITES DE QUARTIERS ET AUTRES ASSOCIATIONS. RENOUVELLEMENT ET ETABLISSEMENT DES CONVENTIONS. AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION.

M. DESCOMBES : Dans le cadre des actions menées par les associations et comités de quartiers à Amiens, la ville propose de mettre à disposition des locaux situés dans les pôles associatifs au profit de différentes structures œuvrant pour les habitants. C'est en ce sens que je vous propose d'approuver le renouvellement de la convention d'utilisation des salles mutualisées au sein du pôle Delpech Maternelle (Sud) pour le Comité Français pour l'UNICEF, moyennant un forfait de charges annuel de 400 €, et de l'association Latinos en Amiens, moyennant un forfait de charges annuel de 100 €. L'association Léo Lagrange Animation occupera des locaux situés au pôle Anna Politkovskaïa, moyennant un forfait de charges annuel de 60 €. L'association les Terrasses des bords de Somme occupera des locaux situés au sein du pôle Jules Verne, moyennant un forfait de charge de 293 € à l'année. Enfin, une convention a été renouvelée lors du dernier conseil municipal, en date du 18 septembre, et fait aujourd'hui l'objet d'un avenant, que je vous propose également d'approuver afin d'intégrer la mutualisation de deux espaces occupés par l'association Comité de quartier Montières, Aujourd'hui pour demain, et l'association les Terrasses des bords de Somme.

ADOpte A L'UNANIMITE

38 - ASSOCIATION LES CHATS LIBRES D'ETOUVIE. SUBVENTION. ANNEE 2025.

MME MODESTE : En 2025, la Ville d'Amiens a été classée en 8^{ème} position au palmarès des villes "Animal Friendly". Pour continuer nos efforts sur ce sujet, je vous propose d'approuver l'attribution d'une subvention à hauteur de 1 000 € pour l'association Les Chats libres d'Etouvie qui s'engage à lutter contre la prolifération des chats errants. En effet, la surpopulation féline conduit à mener des opérations de stérilisation et d'identification auprès des chats errants, et notamment dans le quartier d'Etouvie. Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

M. DE JENLIS : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

39 - CHARTE DE GESTION DU PATRIMOINE MONDIAL. CATHEDRALE D'AMIENS.

M. SAVREUX : Depuis 1981, la cathédrale d'Amiens figure parmi les monuments inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. C'est la seule des Hauts-de-France à être inscrite, et c'est tout à fait normal puisque vous serez d'accord avec moi pour dire qu'il s'agit du chef-d'œuvre le plus accompli de l'architecture gothique dans le monde. Cette inscription à l'UNESCO n'est pas un acquis et les acteurs qui sont propriétaires et qui gèrent ce bien doivent faire la preuve qu'ils mettent tout en œuvre pour assurer sa conservation, sa valorisation et sa protection, et si nous ne le faisons pas, nous pouvons avoir une désinscription, comme c'est arrivé, par exemple, au port de Liverpool.

Je vous propose, avec les services de l'Etat, de valider un plan de gestion qui interviendra dans le courant de l'année 2026, et avant ce plan de gestion, nous devons signer une charte de gestion. La Ville d'Amiens aura, en effet, un rôle important à jouer pour porter et soutenir d'un point de vue technique et financier plusieurs actions de ce plan de gestion, notamment en matière d'urbanisme. Pour permettre cette participation de la Ville d'Amiens, je vous propose d'approuver cette charte visant à définir la coopération entre les partenaires institutionnels impliqués dans la gestion de la cathédrale, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, autorisation a posteriori puisque cette signature est intervenue vendredi dernier, jour choisi symboliquement puisqu'il marquait le réveil de l'orgue de la cathédrale. Quant au plan de gestion, il vous sera soumis ici même et en conseil d'Amiens Métropole dans le courant de l'année 2026.

M. DE JENLIS : Tu as raison de le dire, nous avons la cathédrale gothique la plus belle au monde. C'est unanime de la part de ceux qui étaient présents autour de la table lors de la signature de cette convention, et il s'agissait d'éminents spécialistes mondiaux. On ne le dit pas assez, c'est vraiment la plus belle cathédrale gothique au monde. J'espère que tout le monde en est convaincu, et il faut vraiment que nous arrivions à la faire encore plus connaître. C'est la plus aboutie et c'est reconnu au-delà de nos frontières nationales. Et dans la foulée a eu lieu le réveil de l'orgue vendredi, c'était absolument somptueux. Et nous pouvons remercier l'Etat d'avoir procédé à la rénovation de ce grand orgue, ce qui a donné lieu à une prestation époustouflante.

M. DESCOMBES : J'en profite pour rappeler à mes collègues que lors de la balade urbaine de samedi prochain, un passage dans cette magnifique cathédrale est prévu, et nous aurons l'occasion également d'écouter notre organiste qui jouera sur ce magnifique orgue qui vient de se réveiller.

M. DE JENLIS : Le programme est vraiment à la hauteur de ces balades urbaines qui rencontrent toujours un franc succès, et il y a un très beau programme pour découvrir le patrimoine du centre-ville.

ADOpte A L'UNANIMITE

40 - VŒUX ET QUESTIONS ORALES.

M. DE JENLIS : Deux questions orales ont été déposées. La première est déposée par le groupe Amiens c'est l'tien. Qui la présente ? Monsieur VOULMINOT. Elle porte sur une candidature au label UNICEF "Ville amie des enfants".

40.1 - QUESTION ORALE SUR UNE CANDIDATURE AU LABEL UNICEF "VILLE AMIE DES ENFANTS".

M. VOULMINOT : La question a été déposée par le groupe Amiens c'est l'tien et nos camarades Communistes.

"Au printemps dernier, notre mission d'information et d'évaluation sur les politiques jeunesse a permis de dresser un état des lieux utile : Amiens dispose d'acteurs engagés, de structures dynamiques, mais aussi de fractures persistantes. Des enfants laissés à la marge, des familles sans solution d'hébergement, des jeunes qui peinent à trouver leur place dans la ville. En 2026, l'UNICEF relance son programme « Ville amie des enfants » pour la période 2026-2032. Ce label repose sur un partenariat structuré entre les collectivités et l'UNICEF France. Il engage les villes à mettre en œuvre localement les principes de la Convention internationale des droits de l'enfant. Ce n'est pas un label de plus, c'est un contrat d'action et d'évaluation qui s'appuie sur cinq engagements et treize recommandations très concrètes. Il s'agit d'une démarche structurante, pas symbolique. Les cinq engagements du label portent sur :

- 1. Le bien-être et la santé des enfants.*
- 2. La lutte contre les discriminations et l'exclusion.*
- 3. L'accès à un parcours éducatif complet et de qualité.*
- 4. La participation des enfants et des jeunes à la vie publique.*
- 5. La sensibilisation aux droits de l'enfant et à la solidarité internationale.*

Ces piliers se déclinent en treize recommandations opérationnelles, qui invitent les collectivités à agir sur :

- l'accès aux services publics essentiels pour tous les enfants, y compris les moins favorisés ;*
- la prévention des violences et ruptures familiales ;*
- la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans laquelle notre ville doit s'engager avec force ;*
- la continuité scolaire des enfants vivant en grande pauvreté ;*
- le soutien à la petite enfance et à la parentalité ;*
- la nutrition, la santé et la qualité de l'environnement urbain ;*
- la création d'espaces d'expression et de participation pour les jeunes.*

Autrement dit : penser la ville à hauteur d'enfant, dans chaque politique publique - le logement, l'urbanisme, l'éducation, le sport, la culture, l'alimentation. D'autant que l'urgence sociale ne peut plus être niée. Les chiffres sont accablants. En France, 1 enfant sur 5 vit sous le seuil de

pauvreté. A Amiens, les chiffres manquent, peut-être les avez-vous ? Mais on peut craindre qu'ils soient une fois encore plus élevés que les chiffres nationaux. Et il suffit de vivre la ville pour mesurer les manifestations concrètes de ces réalités : des familles dorment à la gare, parfois avec des nourrissons. Les maraudes citoyennes pallient avec courage les carences de la puissance publique, mais cela ne peut pas devenir la norme.

Cette réalité appelle non pas une réponse de compassion, mais des actes de solidarité : c'est une question de droits fondamentaux. Dans une période politique où l'idée même de droit international est menacée, inscrire notre Ville dans cette démarche réaffirmerait l'engagement de notre ville. Le label UNICEF permettrait d'intégrer cette réalité dans nos politiques locales, en croisant le logement, la santé, l'éducation, la petite enfance et la solidarité autour d'un plan d'action cohérent, mesurable et suivi. En renforçant les services publics, les aménagements de l'espace public "à hauteur d'enfants", les aménagements et les équipements des écoles et des lieux d'accueil, "à hauteur des besoins."

La majorité actuelle a encore le temps - et la responsabilité - de poser un jalon fort pour l'avenir avant la fin de son mandat. D'autres collectivités l'ont fait : Angoulême, Lille, Quimper, Saint-Quentin, Senlis, Canet-en-Roussillon... Toutes ont démontré que ce label peut être un levier réel de coordination et de visibilité, de progrès social, par des politiques publiques ambitieuses.

Pourquoi pas Amiens ? D'où notre question. La Ville d'Amiens envisage-t-elle de déposer sa candidature au label UNICEF "Ville amie des enfants" pour 2026-2032 ? Nous informons en ce sens nos collègues qu'une visioconférence nationale organisée par UNICEF France aura lieu le 6 novembre 2025 à 10 h, à destination des élus et des techniciens des collectivités souhaitant s'engager dans la nouvelle phase du programme. Ce serait une occasion idéale pour Amiens d'y participer, d'envisager une candidature, et d'affirmer que notre Ville prépare l'avenir.

Les enfants d'Amiens, quels que soient leur milieu, leur origine, ne sont pas un public parmi d'autres, ils doivent demeurer une priorité. S'engager dans la démarche Ville amie des enfants, c'est redonner sens à l'action publique d'une ville qui protège, qui éduque, qui écoute et qui respecte les plus jeunes. Permettre de valoriser tout ce que notre Ville et ses agents mettent en œuvre au quotidien, s'inspirer des bonnes pratiques, mettre en œuvre des actes forts, en lien avec les autres collectivités parties prenantes, en premier lieu avec l'Etat, pour que plus un enfant ne dorme à la rue dans notre Ville. Prenant appui sur les recommandations aux villes mises en avant par l'UNICEF dans la brochure "enfants sans toit mais pas sans droits". En résumé, s'inscrire dans cette démarche dès les prochains jours permettrait à Amiens d'être à la hauteur des défis du futur, en étant "à hauteur d'enfants".

M. DE JENLIS : Je laisse la parole à Marie-Hélène BOUCHEZ pour la réponse.

MME BOUCHEZ : "Amiens place l'enfance et la jeunesse au cœur de ses priorités.

Être « Ville amie des enfants », ce n'est pas seulement obtenir un label, c'est une démarche, un engagement collectif, une manière de concevoir la ville à hauteur d'enfant.

Depuis plusieurs années, Amiens agit concrètement pour garantir à chaque enfant les mêmes chances de s'épanouir, d'apprendre, de participer et de rêver. Aujourd'hui, nous affirmons cette ambition : faire d'Amiens une ville où chaque enfant se sent écouté, respecté et pleinement acteur de son avenir. Effectivement, la Ville d'Amiens mène de nombreuses actions qui s'inscrivent pleinement dans les valeurs et les engagements du label UNICEF « Ville amie des enfants ».

Notre démarche repose sur des partenariats solides et sur une écoute attentive des besoins exprimés par les enfants et leurs familles. L'objectif est clair : favoriser le vivre ensemble, l'égalité des chances et l'ouverture sur le monde.

Concrètement, plusieurs actions illustrent cet engagement :

- D'abord, le *Projet Éducatif de Territoire* et le *Plan Mercredi 2024-2026*, signés avec la Caf et l'Éducation nationale, qui renforcent la cohérence entre les temps scolaires et périscolaires et garantissent l'accès de tous les enfants aux activités.
- Ensuite, les parcours éducatifs, notamment avec le dispositif *DIPS 2*, qui permet aux enfants de découvrir les arts, la culture, les sciences et le patrimoine à travers des projets co-construits avec des artistes et des structures locales.
- Nous veillons également à la participation des enfants dans les structures de loisirs, à l'inclusion des enfants à besoins spécifiques, et à la *Journée annuelle des droits de l'enfant*, organisée chaque mois de novembre.
- Pour les plus grands, la Ville propose des accompagnements spécifiques : *Remoov+* et *Les Ateliers Coaching pour les jeunes en difficulté*, des ateliers artistiques et animations de proximité, des stages de révision, et des dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle.
- Nous avons aussi développé des espaces d'expression et de participation tels que *Les Consultations Jeunes* et *Idées en action*, qui soutiennent leurs projets et encouragent leur engagement citoyen.
- Enfin, la création de sept antennes 12-15 ans sur l'ensemble du territoire permet d'accueillir les adolescents dans des lieux dédiés à la découverte, à la participation et à la vie collective.

Toutes ces actions traduisent une volonté forte : accompagner chaque enfant et chaque jeune dans son épanouissement et sa place au sein de la cité.

Nous travaillons donc au dépôt officiel de notre candidature au label UNICEF « Ville amie des enfants ». J'ai d'ailleurs eu un échange avec la coordonnatrice régionale UNICEF Hauts-de-France avant l'été, et le coordonnateur départemental doit prochainement revenir vers nous pour poursuivre cet accompagnement.

Ce label représente bien plus qu'une reconnaissance, c'est un levier pour continuer à avancer, à fédérer et à innover au service des enfants et des jeunes Amiénois. Les actions que nous menons déjà traduisent une volonté forte, celle de construire une ville bienveillante, inclusive et tournée vers l'avenir.

Ensemble, avec les partenaires, les familles, les associations, et surtout les enfants eux-mêmes, nous faisons vivre au quotidien les valeurs du label UNICEF.

Amiens est prête à franchir une nouvelle étape pour devenir, pleinement et durablement, une *Ville amie des enfants*."

40.2 - QUESTION ORALE SUR LES FAMILLES MONOPARENTALES.

M. DE JENLIS : Qui présente la seconde question orale sur les familles monoparentales ?
Madame BECKER.

MME BECKER : "Les chiffres récemment publiés par l'INSEE nous rappellent à une réalité que notre collectivité ne peut ignorer. À Amiens, la question des familles monoparentales, et donc indirectement celle des mères isolées, est significative et revêt une dimension sociale importante. En effet, on recense dans la commune environ 16 830 familles avec enfants, dont 6.613 familles monoparentales, soit près de 25% du total des familles avec enfants. A elles seules, les mères seules avec enfants représentent 21,9% des familles amiénoises. Dans l'agglomération d'Amiens Métropole, l'INSEE indique que 28% des enfants mineurs vivent au sein d'une famille monoparentale. Cette configuration familiale est particulièrement exposée à la précarité. A Amiens, parmi les familles monoparentales, 41% vivent sous le seuil de pauvreté, contre 26% pour les couples parentaux. Le niveau de vie médian pour les familles monoparentales est évalué à 1 289 €/mois, contre 1 668 €/mois pour les couples avec enfants. Un autre indicateur montre dans les quartiers prioritaires, notamment celui d'Amiens Nord, que la part des familles monoparentales atteint 38,7%. Sur le plan du logement social, le parc de logement social sur l'agglomération d'Amiens accueille près de 25% de familles monoparentales.

Le fait qu'une famille sur quatre à Amiens soit monoparentale signale une forte proportion de mères très majoritairement, ou de pères seuls à élever un ou plusieurs enfants. Le recours plus élevé au logement social traduit une double dimension : un besoin accru en logements adaptés et une fragilité financière qui limite l'accès aux logements privés et/ou à l'accession à la propriété.

La conciliation entre vie familiale et vie professionnelle est donc rendue encore plus difficile : un seul parent assume le ou les enfants, avec des horaires parfois contraignants, et la garde d'enfant est rendue plus complexe, ce qui pèse sur les femmes comme une inégalité de plus qui vient s'ajouter notamment à l'inégalité salariale. Cela se traduit par un pouvoir d'achat moindre : comme mentionné, le niveau de vie est plus faible, et les charges fixes (logement, transport, garde d'enfant) pèsent plus fortement. L'accès à un logement adapté, stable et accessible financièrement est un enjeu majeur.

À Amiens, une famille sur quatre est aujourd'hui monoparentale et à besoin de la collectivité comme d'un bouclier social. Ce n'est pas un simple chiffre, c'est le reflet d'une réalité sociale forte, souvent marquée par la précarité. La collectivité doit faire en sorte que ces parents ne soient pas seulement « aidés », mais véritablement soutenus et valorisés, car ils représentent une force, un courage et une résilience remarquables pour notre territoire. Pour cela nous vous invitons à vous inspirer des revendications du collectif des Mères Déters et des politiques publiques de villes comme Montpellier ou Ris-Orangis qui ont mis en place plusieurs dispositifs.

En votant des statuts de parents isolés, en créant le premier «Bouclier social petite enfance » une prise en charge partielle des frais de garde d'enfant avant 7h30 ou après 18h30.

Le second, « les séjours de répit pour les mères isolées », permet de créer des liens parents enfants dans un cadre reposant.

Le troisième, « un accès renforcé au logement ». Montpellier a décidé de prioriser les familles monoparentales dans l'attribution de logements sociaux, et de créer des espaces d'hébergement temporaire dédiés, notamment dans le cadre de la reconversion d'un ancien EHPAD en centre d'accueil pour familles isolées.

Le quatrième, « Une tarification sociale équitable ». La Ville applique une tarification solidaire dans plusieurs domaines : restauration scolaire, activités périscolaires, structures culturelles et Maisons pour tous.

Alors, la question que nous devons nous poser aujourd'hui, ensemble, est simple : Comment Amiens peut-elle devenir une ville où aucune famille, quelle que soit sa composition, ne sera laissée de côté ? Se dotant d'une politique publique à hauteur de cet enjeu majeur d'égalité."

M. DE JENLIS : Je laisse la parole à Michaël GUÉRIN pour la réponse.

M. GUERIN : *"Élever seul(e) un enfant, c'est une force et un combat. À Amiens, nous savons que derrière chaque famille monoparentale, il y a une histoire de courage, de résilience, mais aussi des difficultés bien réelles : concilier emploi et garde d'enfants, faire face à l'augmentation du coût de la vie, lutter contre l'isolement... Près d'une famille amiénoise sur quatre est aujourd'hui monoparentale, et 4 sur 10 vivent sous le seuil de pauvreté. Ce constat, nous ne le regardons pas à distance, nous l'affrontons avec humanité et détermination.*

C'est dans cet esprit que nous avons conduit, en 2024, un diagnostic territorial sur la monoparentalité, en écoutant des dizaines de parents et en identifiant les freins majeurs : la garde, la mobilité, le logement, la santé. Ce travail fonde notre action.

D'abord, le plan municipal pour le pouvoir d'achat bénéficie directement à ces familles : plus de 2 000 paniers solidaires de fruits et légumes distribués, 10 friperies accueillant près de 10 000 personnes chaque année, 10 frigos partagés et 5 chalets solidaires offrant au total plus de 250.000 € de pouvoir d'achat restitué. À cela s'ajoutent la conciergerie solidaire, qui accompagne déjà plus de 500 démarches et l'opération « Noël solidarité » qui permet à davantage d'enfants de bénéficier de cadeaux et de sorties culturelles.

Ensuite, nous agissons pour lever les freins à la mobilité et à l'emploi : aides au permis de conduire (jusqu'à 600 €), prêt de vélos, abonnements à tarif réduit, prêts d'honneur pour les dépenses essentielles. Nous savons qu'un parent solo sans voiture, c'est souvent un emploi manqué ; c'est pourquoi ces aides sont prioritaires pour eux.

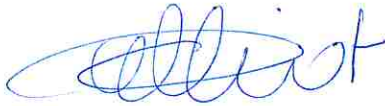
Nous agissons aussi sur la santé avec la mutuelle communale accessible à tous depuis octobre 2024, et sur le lien social, en soutenant nos centres sociaux et des associations comme AGENA, dont l'accueil « La Pause » est un appui précieux pour les mères isolées. Enfin, nous facilitons la réussite éducative avec des dons d'ordinateurs et l'augmentation des places d'accueil petite enfance à visée d'insertion.

Mais nous savons que ces efforts, aussi concrets soient-ils, ne suffisent pas encore. C'est pourquoi nous poursuivons notre réflexion pour développer de nouvelles actions qui viendront renforcer notre soutien et améliorer concrètement la vie quotidienne des familles monoparentales, dans la continuité de notre engagement constant à leurs côtés.

Les familles monoparentales ne demandent pas la compassion, elles attendent qu'on leur facilite la vie. C'est ce que nous faisons, avec constance et conviction, parce qu'à Amiens, chaque enfant mérite les mêmes chances, quel que soit le nombre de parents à la maison."

M. DE JENLIS : La séance est levée. Je vous donne rendez-vous jeudi 11 décembre ici même.

La séance est levée à 20 h 43.



Claudine GALLIOT
Secrétaire de séance



Hubert de JENLIS
Maire d'Amiens